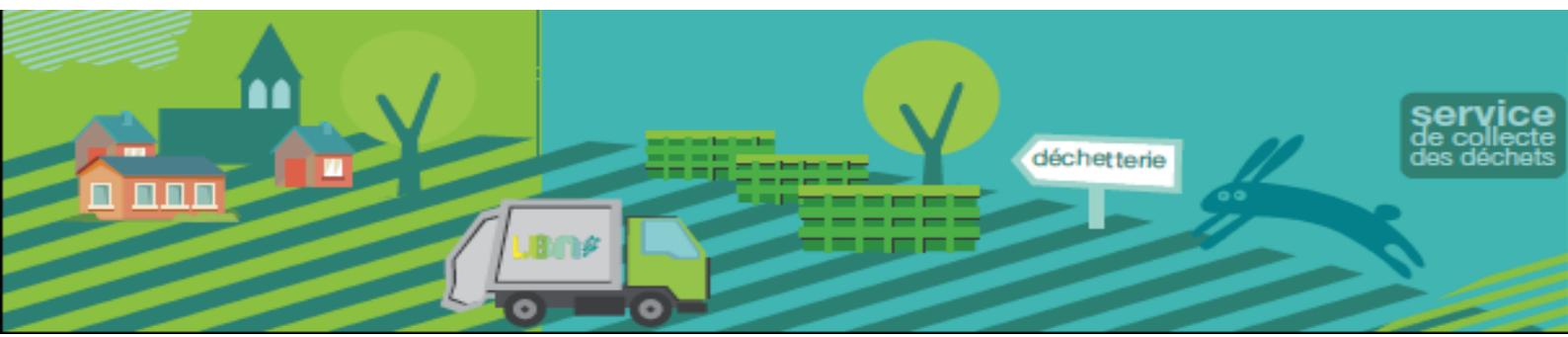


RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



ANNÉE 2018



Sommaire

- Introduction	Page 4
- Avant-propos	Page 5
o Les objectifs du rapport	Page 5
o Qui élabore le rapport ?	Page 5
o Quand présenter le rapport ?	Page 5
o Quelle diffusion ?	Page 6
A – Présentation Générale	Page 7
- Le territoire	Page 7
- La compétence	Page 7
- Les équipements dédiés	Page 8
- Le financement du service	page 10
B – Les événements marquants de l'année 2018	Page 10
- Les points positifs	page 10
- Les points négatifs	Page 10
C – Les chiffres clés de 2017	Page 11
- Bilan 2017	Page 11
o Les tonnages	Page 11
o Les redevances	Page 12
D – Les actions en matière de sensibilisation et de Prévention des déchets	Page 13
- Les années précédentes	Page 13
- En 2018	Page 14
E – Indicateurs Techniques	Page 15
- La relation à l'utilisateur - les moyens matériels	Page 15
- La relation à l'utilisateur – les moyens humains	Page 15
- La collecte, le transport, le traitement et la valorisation	Page 16
- La gestion des bacs et badges	Page 17
- Répartition des bacs et badges	Page 19
o Détail de la dotation des bacs et badges au 31 décembre 2018	Page 19
o Répartition par commune	Page 21
- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Page 24
o La collecte en porte à porte	Page 24
▪ Les tonnages	Page 24
▪ Taux de présentation des bacs	Page 24
▪ Défaut de collecte	Page 25
o La collecte en apport volontaire	Page 26
▪ Les tonnages	Page 26
▪ Taux d'utilisation des badges	Page 26

- Le tri des Déchets d'Emballages Ménagers, des Journaux, Revues Magazines et du verre	Page 27
o Les tonnages	Page 27
o Défaut de collecte	Page 27
o Répartition des matières collectées et taux de refus	Page 28
- Les apports en déchetteries	Page 30
- Evolution des collectes depuis la mise en place de la Redevance Incitative	Page 31
- Zoom sur la visite des déchetteries du territoire de la 4CPS	Page 34
F – Les indicateurs financiers	Page 36
- Dépenses de fonctionnement	Page 36
- Répartition des charges de fonctionnement par prestataire	Page 37
- Evolution des dépenses de fonctionnement	Page 38
- Recettes de fonctionnement	Page 39
- Répartition des soutiens par les partenaires et repreneurs	Page 40
- Résultat de fonctionnement	Page 41
- Dépenses d'investissement	Page 41
- Recettes d'investissement	Page 41
- Résultat d'investissement	Page 41
- Résultat des deux sections	Page 41
G – Conclusion	Page 42
✓ ANNEXE	
o Annexe 1 : détail population INSEE 2017	Page 44
o Annexe 2 : redevances 2018	Page 45
o Annexe 3 : horaires de déchetteries	Page 47
o Annexe 4 : adresse des colonnes d'apport volontaires OMR	Page 48
o Annexe 5 : réglette de tri	Page 49
o Annexe 6 : lettres d'informations	Page 55

➤ Introduction

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dit La Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public. Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Ce rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Les indicateurs financiers devant figurer obligatoirement dans le rapport sont présentés en seconde partie accompagnés de commentaires et d'exemples d'illustrations possibles.

Certains indicateurs, non obligatoires mais qui nous paraissent importants comme l'emploi ou la prévention, ainsi qu'une proposition de synthèse viennent compléter les données du rapport.

Cependant, le rapport annuel ne constitue pas en l'état un outil de gestion. Il contribue, dans un premier temps, à mieux connaître et faire connaître, les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

Au fil des années, les rapports annuels s'affineront grâce à une approche de plus en plus précise de la décomposition des coûts de gestion.

➤ Avant-propos

○ Les objectifs du rapport

L'obligation faite aux collectivités de rédiger le rapport, vise un double objectif :

- Responsabiliser les élus face à leurs assemblées et face aux usagers, dans la mesure où la rédaction du document leur incombe.
- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la publicité du rapport.

Sur ces bases, le rapport doit être clair, simple et permettre aux assemblées comme aux citoyens de mieux connaître l'organisation générale du service, son coût, ainsi que les principaux événements de l'année écoulée comme la fermeture ou réhabilitation de décharges, la construction d'un nouveau centre de tri, un changement de mode de gestion, ou la promotion du compostage individuel par exemple.

Le rapport doit comporter des informations techniques et financières. Comme il est précisé dans le décret, un grand nombre de ces informations existent déjà dans divers documents, notamment dans le rapport que le délégataire remet chaque année à la collectivité, lorsqu'il y a délégation.

Si **63%** des français déclarent ne s'intéresser que peu ou pas du tout à la situation financière de leur ville, dans le même temps, ils sont tout aussi nombreux à estimer qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur son budget.

○ Qui élabore le rapport ?

Il revient à chaque président d'EPCI, à chaque maire, compétent en matière de collecte ou de traitement des déchets de présenter le rapport à son assemblée délibérante. Cette obligation concerne tous les EPCI et toutes les communes, indépendamment de leur population ou du mode de gestion du service d'élimination des déchets, qu'il soit en régie directe ou en gestion déléguée.

○ Quand présenter le rapport ?

Le rapport doit être présenté par le maire au conseil municipal ou par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à son assemblée délibérante, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Pour établir le rapport sur le prix et la qualité du service, les communes pourront utiliser le cas échéant le rapport rédigé par le délégataire. Or, ce dernier doit être remis avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, ce qui laisse peu de temps à la collectivité pour rédiger le rapport.

○ Quelle diffusion ?

La diffusion la plus large possible du rapport annuel doit être recherchée, auprès de tous les élus, les usagers et les responsables d'associations.

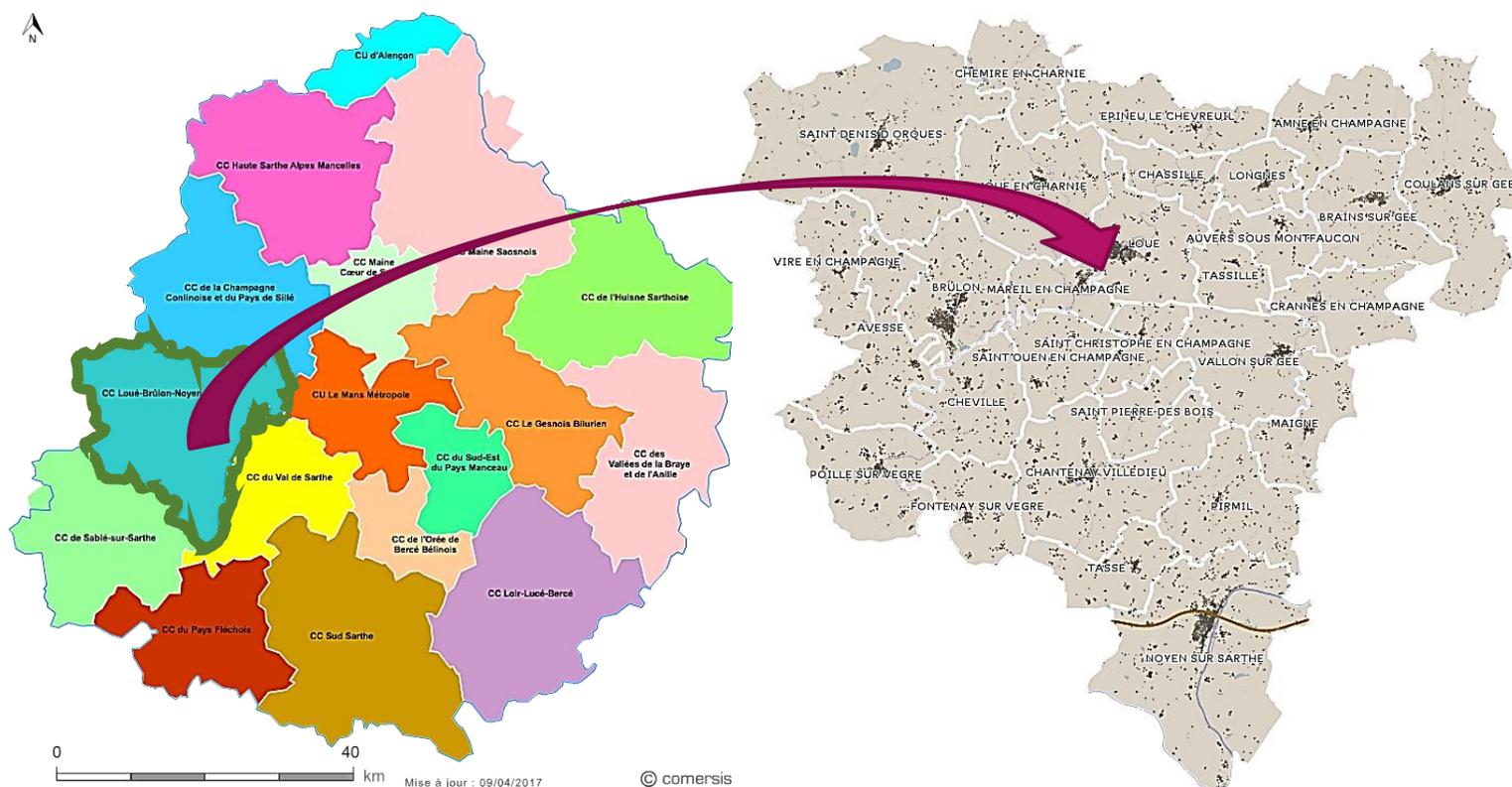
Les modalités diffèrent selon deux cas de figure :

- **Pour les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI dont au moins une commune adhérente dépasse cette population** : le rapport est mis à disposition du public en mairie et le cas échéant, dans les mairies annexes dans les 15 jours qui suivent son adoption en conseil municipal ou communautaire.
Le public est avisé par affichage en mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.
- **Pour les communes de moins de 3 500 habitants** : il n'y a pas d'obligation particulière, cependant si elles le souhaitent, ces communes peuvent publier le rapport afin d'en assurer une diffusion maximum.

Dans tous les cas, le rapport annuel doit être consultable par toute personne qui en fait la demande et un exemplaire doit être remis au Préfet pour information.

A - Présentation Générale

➤ Le territoire



La Communauté de Communes Loué Brûlon Noyen (LBN) est née le 1^{er} janvier 2014, elle est composée de 29 communes avec une population totale de plus de 19 004 habitants, selon le rapport INSEE paru au 1^{er} janvier 2017.

Elle est issue de la fusion des communautés de communes des Pays de Loué et de Vègre et Champagne et de l'adhésion de deux communes issues de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays Malicornais.

Le conseil communautaire est composé de 52 élus, dont 1 président, 10 vice-présidents et plusieurs délégués animant des commissions thématiques.

➤ La compétence

Par délégation des communes membres LBN exerce les obligations fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les lois et règlements en matière de déchets ménagers et assimilés et le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les grands axes en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés sont :

- La prévention et la réduction des déchets
- Le respect de la réglementation
- La sécurité des agents et des usagers
- La maîtrise des coûts
- La sensibilisation des usagers
- La maximisation de la valorisation des déchets

➤ Les équipements dédiés

Le territoire LBN est équipé de cinq déchetteries et d'un point de propreté se situant respectivement sur les communes de :

- Brains sur Gée ; « Les Touches » route de Crannes en Champagne
- Brûlon ; Route de Viré en Champagne
- Chantenay-Villedieu ; route de Poillé sur Vègre
- Loué ; route de Vallon sur Gée
- Saint Denis d'Orques ; Boulevard de la Gare
- Noyen sur Sarthe ; rue de la Croix Fleurie

Le territoire dispose d'un maillage très important, supérieur à beaucoup de collectivités. Chaque usager dispose d'une déchetterie à 10 minutes de son logement.

L'ADEME préconise une déchetterie pour 12 00 habitants, LBN dispose d'un site pour 3 100 habitants.

Dans chaque commune sont installées des points d'apport volontaires en accès libre pour le tri, pour un total de :

- 102 colonnes destinées aux déchets d'Emballages Ménagers (DEM),
- 72 colonnes destinées au Verre,
- 58 colonnes destinées au Journaux Revues Magazines (JRM),

Soit 5 colonnes de plus qu'en 2017

Certaines communes bénéficient de plusieurs sites dédiés.

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), est en grande partie assuré en porte à porte par le biais d'un prestataire « SUEZ ».

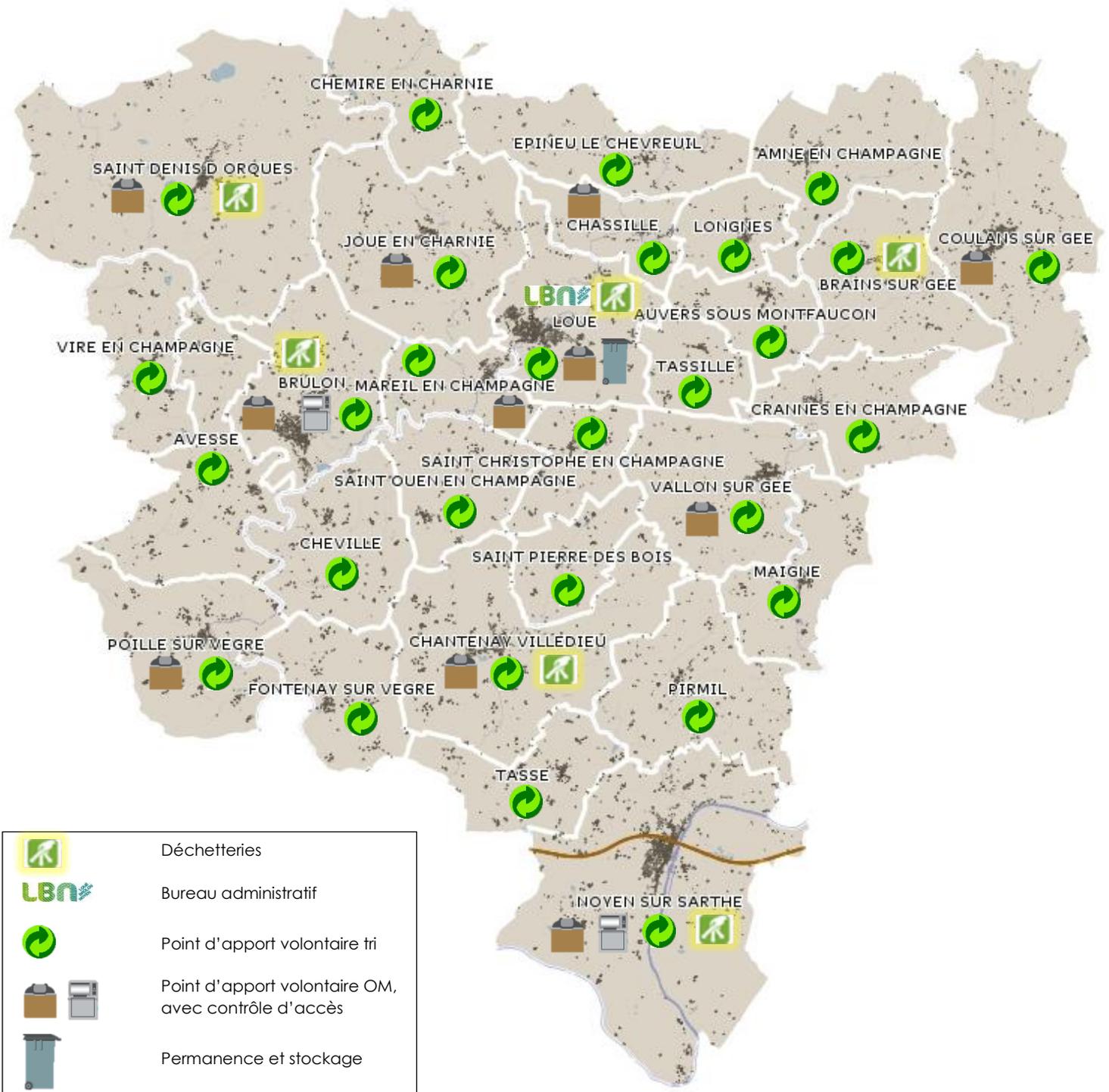
La collectivité met à disposition de chaque usager un bac pucé électroniquement, le volume du bac mis en place est adapté à la composition du foyer.

Les usagers ont aussi la possibilité d'apporter leurs OMR dans des colonnes d'apports volontaires à contrôles d'accès. Les usagers faisant ce choix sont dotés d'un badge.

11 communes sont équipées de ce type de colonnes, soit 22 sites.

Les locaux administratifs se situent au 24, rue du Pont de Mètres à Loué, où sont centralisés les appels et l'accueil des usagers ainsi que la gestion du fonctionnement du service.

Ce lieu est également dédié aux opérations courantes de dotation, échanges, retraits des bacs et badges à destination des usagers.
 Une permanence d'accueil est organisée 2 demi-journées par semaine, le mardi après-midi de 14 h à 17 h et le jeudi matin de 9 h à 12 h.



➤ Le financement du service

La compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » est financée par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à caractère Incitatif comme prévu par la Loi Grenelle.

Le service de gestion des déchets est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), ce qui impose l'établissement d'un budget annexe équilibré en recettes et en dépenses.

Le montant de la REOM Incitative est composé d'une part fixe et d'une part variable de telle sorte que le coût total du service soit couvert par ses recettes.

B – Les événements marquants de l'année 2018

➤ Les points positifs

Gains de CO₂, grâce à l'application de la collecte bimensuelles des Ordures Ménagères Résiduelles pour les usagers collectés en porte à porte.

Légère baisse de la redevance en 2018.

Poursuite du partenariat avec le collège Bellevue, sur la collecte du papier et des déchets d'emballages Ménagers en pérennisant les colonnes installées en l'enceinte du collège.

Satisfaction des usagers et de l'agent de déchèterie pour donner suite à la mise en place de la seconde benne déchets verts et encombrants à Loué.

Participation à la journée Ecocitoyenne de Brûlon en partenariat avec le conseil municipal des jeunes, avec exposition, sensibilisation au tri.

Le jugement du 21 février 2018 qui annule la demande de la société NCI déposée au Tribunal Administratif de Nantes pour l'annulation du contrat de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés signé avec la société SUEZ, confirmé par l'audience du 5 février 2019 pour donner suite à la requête et au mémoire en régularisation enregistrés le 20 avril 2018.

➤ Les points négatifs

Suite à un arrêt longue maladie d'un agent et au départ en retraite d'un remplaçant, des difficultés ont été rencontrées tout au long de l'année pour le remplacement des agents de déchetteries.

Comportements inadaptés voire agressifs envers les agents du service (insultes, menaces, ...)

Incivilités se perpétuant sur quelques communes, notamment des dépôts sauvages et le non-respect des consignes de tri, aussi bien dans les colonnes, qu'en déchetteries. Il a été observé à plusieurs reprises que les déchets présents au sol au pied des colonnes d'apports volontaires, n'était pas dû au taux de remplissage des colonnes. De plus, la nature de ces déchets est souvent destinée à être déposée en déchetteries.

Taux de refus de tri trop important, malgré la légère baisse de 2018.

Alerte du centre de tri à plusieurs reprises pour la découverte de cadavre d'animaux, d'armes, d'encombrants ou autres déchets devant être déposés en déchetteries.

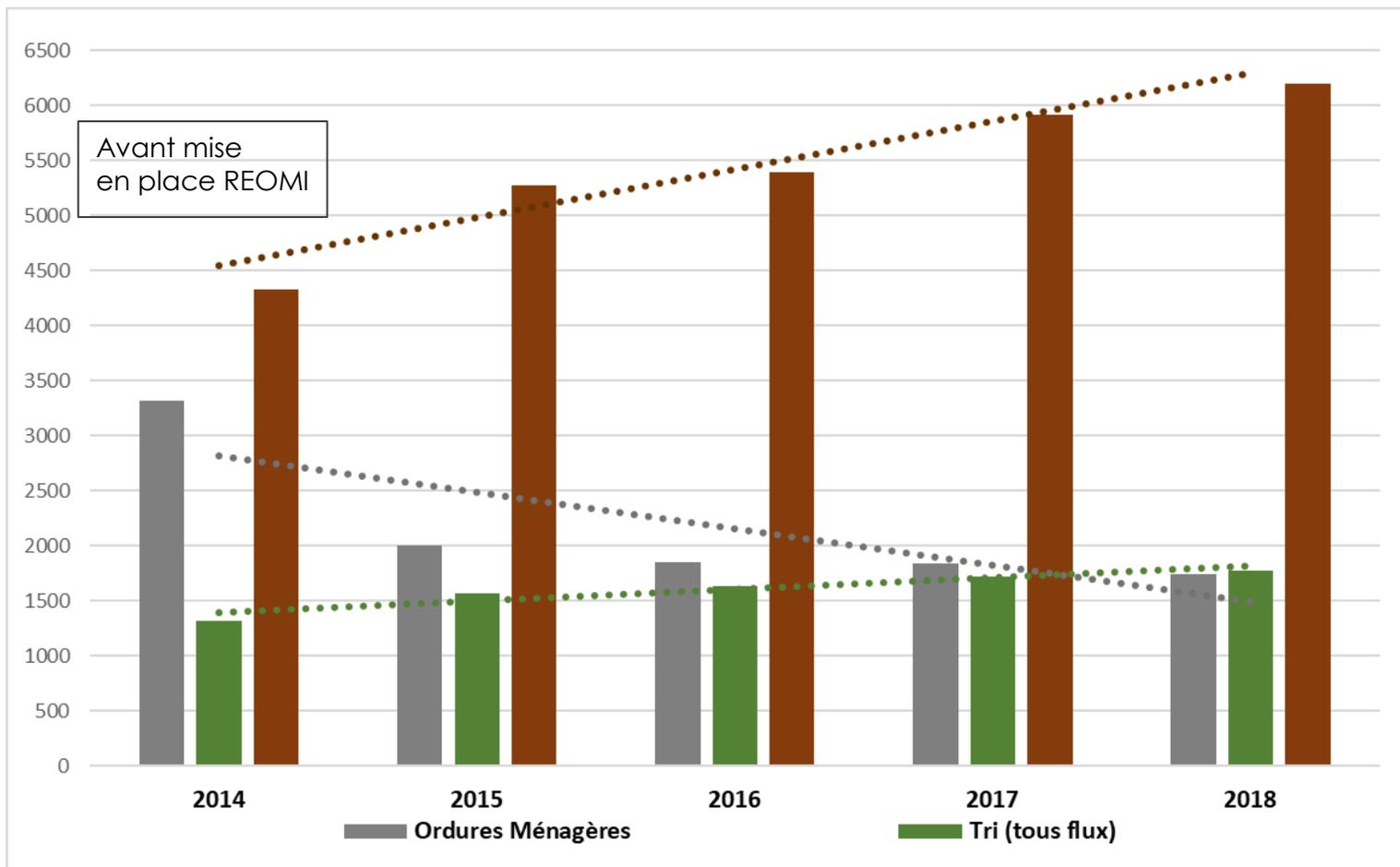
C – Les chiffres clés de 2018

➤ Bilan 2018

Base de 19 004 habitants – population totale INSEE au 1^{er} janvier 2017 ou 18 565 habitants – population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2017

▪ Les tonnages

	Total (tonne)	Total (kg/hab/an) LBN	
		Pop. Totale	Pop. Municipale
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	9 723	512	524
Ordures ménagères	1 745	92	94
Verre	778	41	42
Emballages Ménagers	635	33	34
Journaux Revues Magazines	366	19	20
Encombrants	2 348	124	126
Cartons	133	7	7
Métaux, Ferraille	265	14	14
Déchets verts	2 244	118	121
Gravats (tonnages en partie estimés)	863	45	46
DEEE	217	11	12
Déchets Dangereux	72	4	4
Déchets autres (ampoules, piles, ...)	3.3	0	0
Vêtements	54	3	3



Les redevances



CCLBN 346 € HT 447 € HT 71 € HT 106 € HT 186 € HT

➔ **Un coût complet de 186 € HT/tonne inférieur à la moyenne nationale du milieu rural.**

LE COÛT NATIONAL MÉDIAN DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS POUR LES COLLECTIVITÉS RURALES EST DE 76 € PAR HABITANT.

Pour mémoire, toutes typologies d'habitat confondues, le coût moyen est de 93 €.

Source ADEME – Référentiel 2014 (publication 2017)

Milieu rural

Coût aidé en € HT/habitant



*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

CCLBN	32,3 € HT	10,3 € HT	1,5 € HT	29,8 € HT	-	74,0 € HT
--------------	------------------	------------------	-----------------	------------------	----------	------------------

➔ **Un coût aidé de 74 € HT/hab. légèrement inférieur à la moyenne nationale du milieu rural.**

D - Les actions en matière de sensibilisation et de prévention des déchets

Depuis septembre 2015, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est réglementairement obligatoire (décret N°2015-662 du 10 juin 2015).

D'autre part, la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée le 17 août 2015 oblige les collectivités à réduire de 10% leurs déchets ménagers et assimilés (déchets des déchèteries inclus) en 2020 par rapport à l'année de référence 2010.

➤ Les années précédentes

En prévision de la fusion des 3 collectivités qui allaient devenir la Communauté de Communes Loué Brûlon Noyen, une étude commune avait été menée pour la mise en place d'un système de gestion des déchets à caractère incitatif.

Depuis la création de LBN diverses actions ayant pour but une réduction et une gestion raisonnée des déchets ont été mises en œuvre :

- Mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à caractère incitatif
- Envoi de lettres d'informations chaque année et à chaque évolution du service
- Création d'un site internet dédié ; www.lbn-ri.fr

- Achat mutualisé de composteur en partenariat avec le Pays Vallée de la Sarthe et revente aux usagers du territoire à des tarifs compétitifs ; 15 € les 400 Litres et 20 € les 800 Litres
- Distribution de Réglettes de tri

Le 07 mars 2015, participation à la journée Ecocitoyenne « Coulans Propre » de la commune de Coulans sur Gée, avec la tenue d'un jeu sur la destination des déchets collectés tout au long d'un parcours.

Suite à la mise en place d'une colonne destinée aux journaux revues magazines et de composteurs en l'enceinte du collège Bellevue de Loué, il a été organisé le 19 avril 2016, une visite du centre de tri VAORPOLE 72 avec les élèves du collège Bellevue de Loué

Le 18 juin 2016, une journée de sensibilisation au tri a été organisée à la déchetterie de Loué en partenariat avec :

- L'autoécole Sabolienne – démonstration de manœuvre sur plateforme avec attelage
- L'entreprise Deslandes Motoculture – présentation de matériel d'entretien d'espaces verts et de broyeurs à déchets verts
- Sarthe Nature Environnement – Exposition sur le compostage et fabrication de lombricomposteurs
- Le collège Bellevue de Loué – présentation de leur travail sur la réduction des déchets
- LBN - Exposition et sensibilisation au tri pour la mise en place de l'extension consignes de tri
- Distribution de guide de compostage, d'Eco consommation et de réglette de tri

Le 20 mai 2017, à l'initiative du conseil municipal des jeunes, participation à la journée Ecocitoyenne de la commune de Brûlon :

- Animation d'une exposition sur les déchets et leur destination
- Vente de composteurs
- Sensibilisation à l'extension de consignes de tri
- Distribution de guide de compostage, d'Eco consommation et de réglette de tri

➤ En 2018

Mise à disposition d'une colonne de Déchets d'Emballages Ménagers au collège Bellevue de Loué, en plus de celle destinée aux Journaux Revues Magazines.

Mise en place de la collecte bimensuel des Ordures Ménagères Résiduelles, avec taux de présentation positif.

Le samedi 14 avril 2018, à l'initiative du conseil municipal des jeunes, participation à la journée Ecocitoyenne de la commune de Brûlon :

- Animation d'une exposition sur les déchets et leur destination
- Vente de composteurs
- Sensibilisation contre les dépôts sauvages, sous la forme d'un quiz sur la durée de dégradation des objets laissés / abandonnés dans la nature
- Sensibilisation au bon geste de tri
- Distribution de guide de compostage, d'Eco consommation

E – Indicateurs Techniques

➤ La relation à l'utilisateur – les moyens matériels

Pour renseigner, orienter, assurer la gestion quotidienne du service la Communauté de Communes a mis en place depuis 2014 différents moyens :

- 1- L'accueil téléphonique :
 - **N° Vert** : 0 800 646 253
 - **N° LBN** : 02 43 92 31 58
- 2- L'accueil physique aux heures d'ouvertures au public :
 - **Bureaux administratifs de LBN** : 24, rue du Pont de 4 Mètres - 72 540 Loué
 - **Permanence** : 24, rue du Pont de 4 Mètres - 72 540 Loué
- 3- Un site internet :
 - **www.lbn-ri.fr**
- 4- Une boîte mail dédiée :
 - **contact@lbn-ri.**
- 5- Des logiciels métiers :
 - **PROFLUX** : suivi et mise à jour des fiches usagers, gestion des bacs et badges, facturation, suivi des dépôts en déchetterie par les professionnels, ...
 - **SIRIEL** : localisation des camions de collecte, gestion des réclamations (oubli de collecte, colonnes pleines, ...)
 - **INCITAT** : suivi des colonnes ordures ménagères enterrées et semi-enterrées à contrôle d'accès

➤ La relation à l'utilisateur – les moyens humains

La gestion quotidienne administrative et technique est composée d'une équipe 2 agents, soit 1.5 Equivalents Temps Pleins, renforcé par les 2 agents du secrétariat accueil et comptabilité.

Un agent administratif en congé maternité sur une partie de l'année, a repris son poste à 80 %.

La permanence, ainsi que les livraisons, échanges et entretien des bacs et colonnes est assuré par 1 agent, 2 jours par semaine, soit 0.4 Equivalents Temps Pleins.

L'accueil, le contrôle et une partie de l'entretien des 6 déchetteries est assuré par 4 agents, soit 3.2 Equivalents Temps Pleins.

Depuis plusieurs mois un agent en arrêt longue maladie oblige à recourir à des contrats à durée déterminée, mais une partie de ses horaires ne sont pas remplacées.

En conclusion l'ensemble des tâches du services ont été assurées par 5.1 Equivalents Temps Pleins, soit une baisse de 0.4 Equivalent Temps Pleins par rapport à 2017

Ces tâches sont renforcées par les 2 agents du secrétariat accueil et comptabilité de LBN, soit environ 0.2 Equivalents Temps Pleins.

➤ La collecte, le transport, le traitement et la valorisation

Afin d'assurer la collecte, le transport, le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés du territoire plusieurs marchés publics et convention ont été engagés avec divers prestataires et partenaires.

	Ordures Ménagères	Déchets d'Emballages Ménagers	Journaux Revues Magazines	Verre	Ferrailles	Encombrants	Cartons	Déchets Dangereux	Déchets Verts	Gravats	Huiles minérales usagées	DEEE (Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques)	Objets réutilisables	Vêtements	Piles	Lampes
Mode de Collecte																
Porte à porte																
Apport volontaire																
Déchetteries																
Transport																
Traitement - Valorisation																
tri																
stockage					Centre de tri,Champagné (72)	Centre de tri,Champagné (72)	Le Mans, (72)	Plateforme de Parcé sur Sarthe	plateforme de Spay et carrière de st Denis d'Orques							
soutien et partenaires																
destination et/ou repreneurs	centre de traitement Sonzay (37)	ARCELOR MITAL, REGEAL AFFIMET,	NORSKE SKOG, SCA TISSUE	OI MANUFACTURING	usines de recyclage	Recyclage ou centre de traitement, Montmirail (72)	Recyclage	Usines de traitement spécialisé	Broyage, compostage, valorisation	recyclage	Usines de traitement spécialisé	Usines de traitement spécialisé			traitement et valorisation	traitement et valorisation

➤ La gestion des bacs et badges

Lors de la mise en place de la redevance incitative une enquête de dotation a été réalisé par le prestataire SUEZ, de septembre 2014 à fin janvier 2015.

Afin d'assurer la gestion du parc, ainsi que les opérations de dotations, d'échanges et retrait de bacs et badges, une permanence où sont accueillis les usagers a été instaurée le mardi après-midi et le jeudi matin.

Les mardi et vendredi matin sont également dédiées à l'entretien des colonnes et bacs, ainsi qu'à de la livraison ou récupération de bacs.

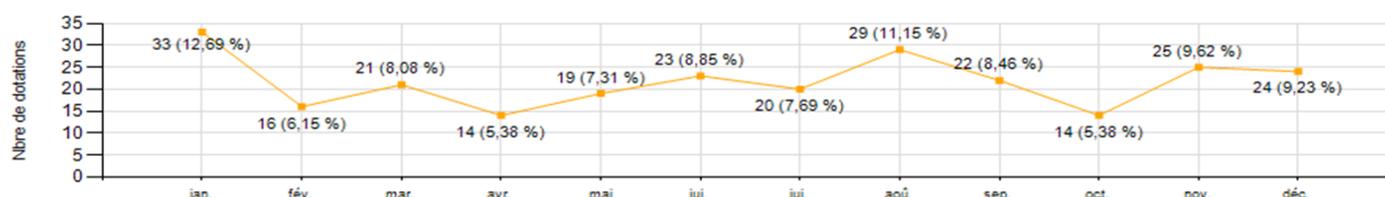
Pour cela la communauté de communes s'est dotée d'un véhicule utilitaire de type fourgon réhaussé et aménagé en fonction des besoins.

Résultats 2018 :

Dotations

	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin.	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
BORNE PAV	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	6
80 L	16	11	15	10	10	15	11	13	15	12	17	18	163
120 L	13	2	2	1	2	4	1	5	5	1	4	1	41
180 L	2	3	3	1	5	3	7	4	2	1	3	3	37
240 L	-	-	-	-	2	1	-	1	-	-	-	2	6
360 L	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	3
660 L	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2
660 L	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Total	33	16	21	14	19	23	20	29	22	14	25	24	260

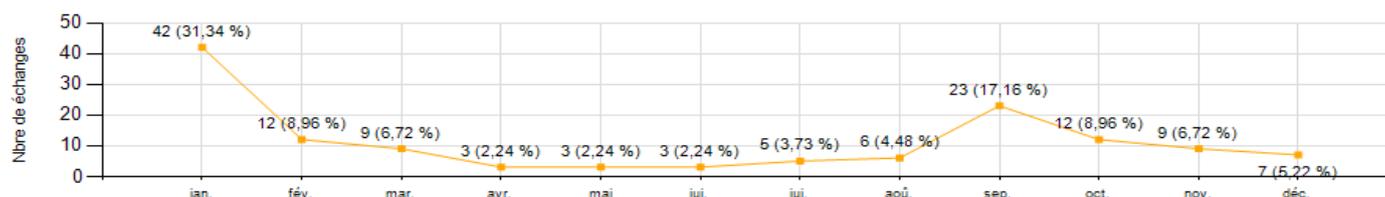
Répartition des dotations par mois



Echanges

	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin.	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
80 L	9	3	5	1	1	1	3	-	3	4	2	1	33
120 L	16	3	2	1	-	-	1	4	9	6	2	3	47
180 L	12	5	1	-	1	2	-	2	8	2	2	3	38
240 L	3	1	1	1	1	-	1	-	3	-	-	-	11
360 L	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	3
660 L	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
660 L	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total	42	12	9	3	3	3	5	6	23	12	9	7	134

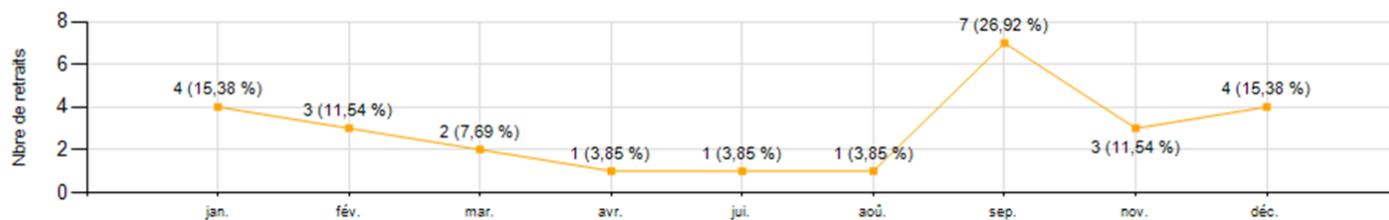
Répartition des échanges par mois



Retraits

	jan.	fév.	mar.	avr.	mai.	juin.	juil.	août.	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
BORNE PAV	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	6
80 L	-	3	1	1	1	1	-	-	1	-	-	3	10
120 L	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2
180 L	1	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	4
240 L	3	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	4
Total	4	3	2	1	1	1	1	1	7	3	4	4	26

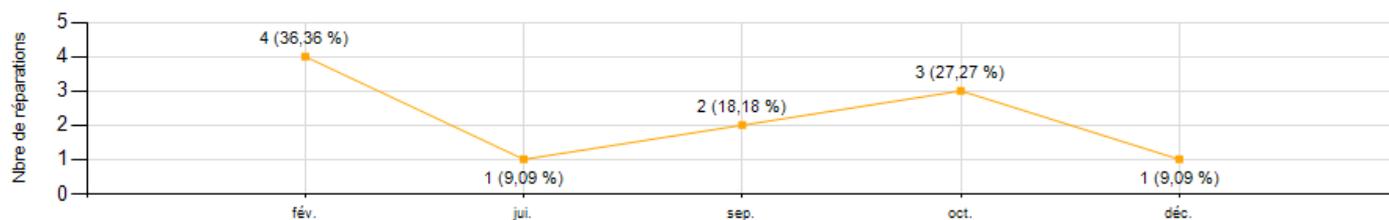
Répartition des retraits par mois



Réparations

	fév.	juil.	sep.	oct.	déc.	Total
80 L	1	-	-	-	-	1
180 L	1	1	2	1	1	6
660 L	2	-	-	1	-	3
660 L	-	-	-	1	-	1
Total	4	1	2	3	1	11

Répartition des réparations par mois



Sur les dotations, nous notons une baisse continue depuis 2016, 23 % en 2018

Sur les échanges, après une baisse en 2017, nous notons une hausse de 18 % en 2018

Sur les retraits, après une baisse en 2017, nous notons une hausse de 116 % en 2018

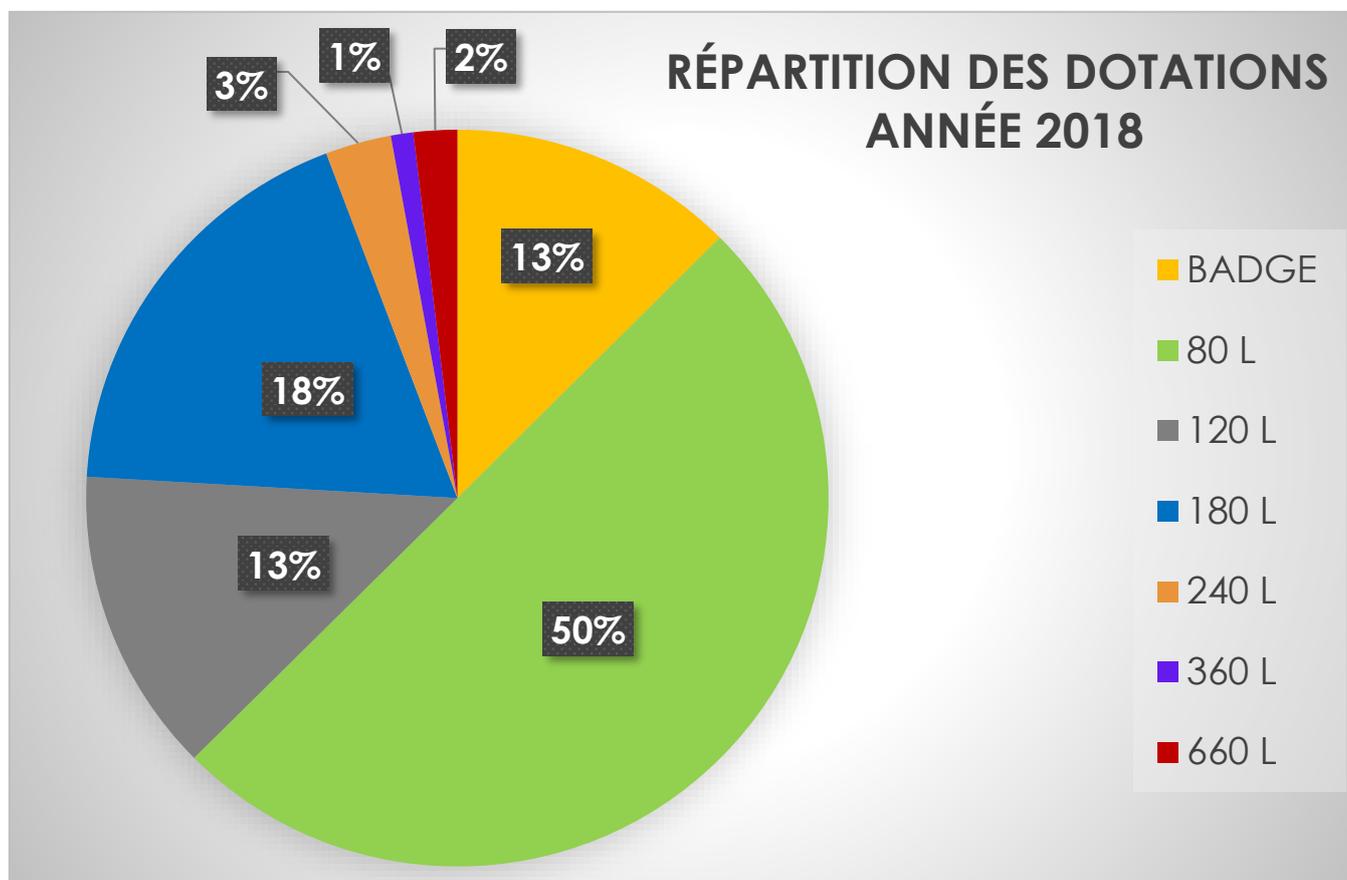
Sur les réparations, après une hausse en 2017, nous notons une baisse de 47 % en 2018

➤ Répartition des bacs et badges

Ci-dessous les règles de dotations définies dès la mise en place de la collecte en redevance.

Composition du foyer	Volume de bac (Litres) ou badge
1 à 2 personnes	80 L
3 personnes	120 L
4 à 5 personnes	180 L
6 personnes et plus	240 L
Collectivités et professionnels	360 L
Collectivités et professionnels	660 L
Selon la situation (laisser au choix des usagers)	Badge

➤ Détail de la dotation des bacs et badges au 31 décembre 2018



Les résultats de la répartition nous permettent d'observer :

- Que la moitié des foyers du territoire sont dotés de bacs 80 L,
- Qu'un foyer sur cinq est doté d'un bac 180 L,
- Qu'environ un foyer sur 10 est doté d'un bac 120 L,
- Qu'un peu plus d'un foyer sur dix est équipé de badges, notamment les usagers ayant des résidences secondaires, ce qui leur offre une plus grande souplesse dans la gestion de leurs déchets.
- Que les bacs 240 équipent une faible part du territoire, ainsi que les bacs 360 L et 660 L mis à disposition des professionnels et collectivités.

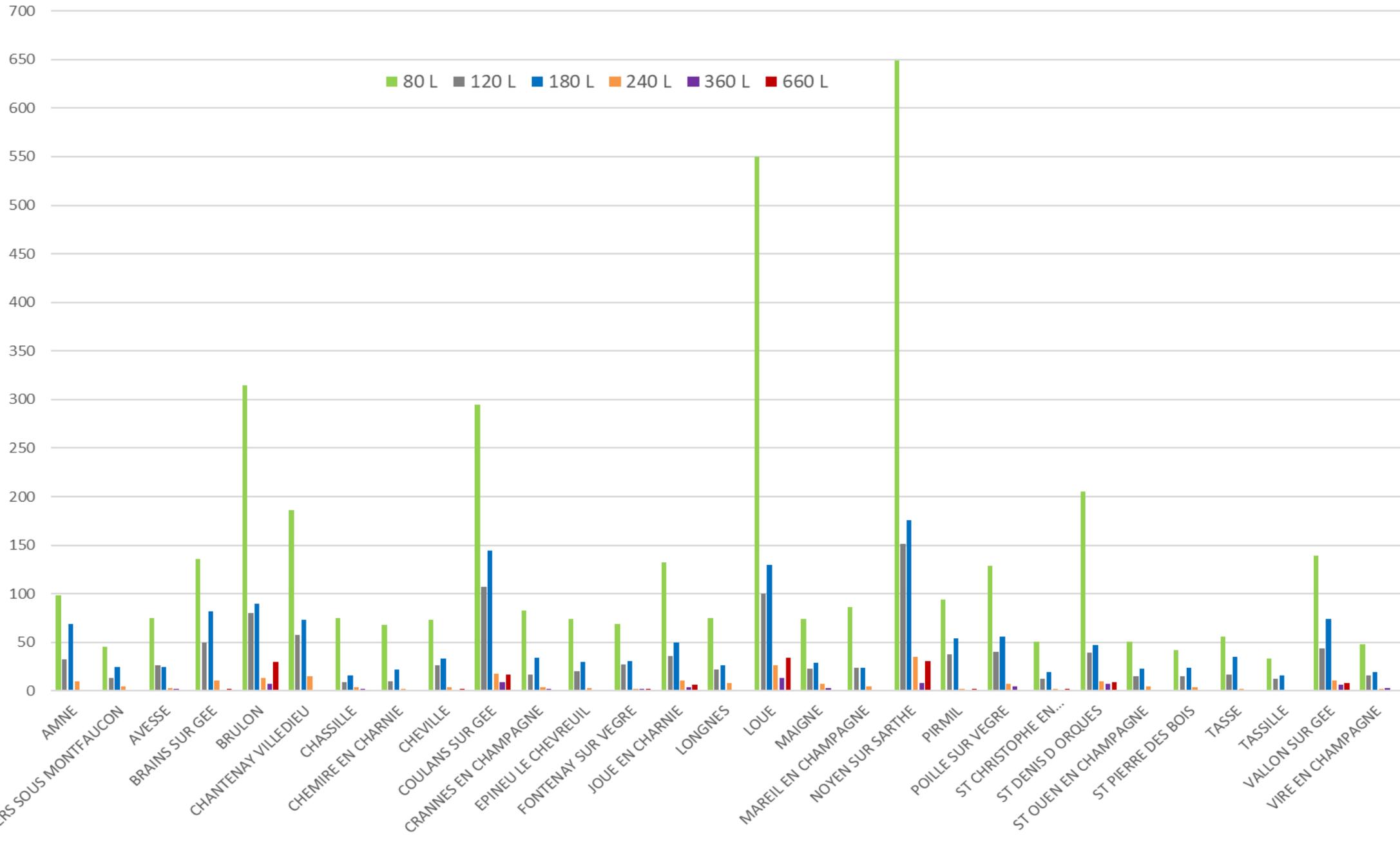
En conclusion, aucune différence notable dans la répartition des dotations entre 2017 et 2018.

Il est simplement observé une faible augmentation de 1% d'usagers dotés de badge, avec dans le même temps une diminution de 1% d'usagers dotés de bacs 180 L.

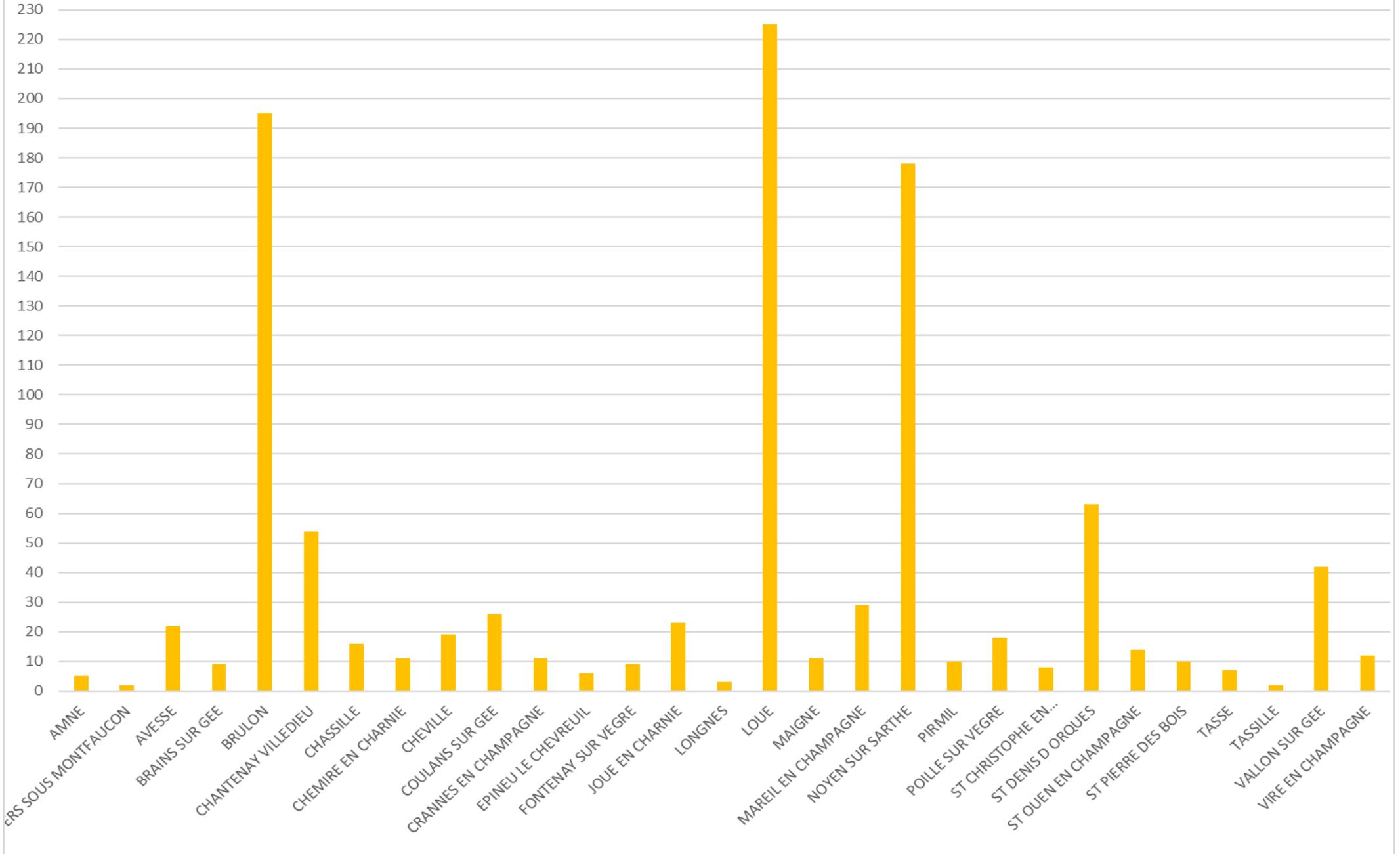
➤ Répartition par commune

	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L	BADGES	Total
AMNE	98	32	69	10	1	1	5	216
AUVERS SOUS MONTFAUCON	45	13	25	5	0	1	2	91
AVESSE	75	26	25	3	2	1	22	154
BRAINS SUR GEE	136	50	82	11	1	2	9	291
BRULON	315	80	90	13	7	30	195	730
CHANTENAY VILLEDIEU	186	58	73	15	0	1	54	387
CHASSILLE	75	9	16	4	2	0	16	122
CHEMIRE EN CHARNIE	68	10	22	2	1	1	11	115
CHEVILLE	73	26	33	4	1	2	19	158
COULANS SUR GEE	295	107	144	18	9	17	26	616
CRANNES EN CHAMPAGNE	83	17	34	4	2	1	11	152
EPINEU LE CHEVREUIL	74	20	30	3	1	1	6	135
FONTENAY SUR VEGRE	69	27	31	2	2	2	9	142
JOUE EN CHARNIE	132	36	50	11	4	6	23	262
LONGNES	75	22	26	8	1	1	3	136
LOUE	550	100	130	26	13	34	225	1078
MAIGNE	74	23	29	7	3	1	11	148
MAREIL EN CHAMPAGNE	86	24	24	5	0	0	29	168
NOYEN SUR SARTHE	649	151	176	35	8	31	178	1228
PIRMIL	94	38	54	2	0	2	10	200
POILLE SUR VEGRE	129	40	56	7	5	0	18	255
ST CHRISTOPHE EN CHAMPAGNE	51	12	19	2	0	2	8	94
ST DENIS D ORQUES	205	39	47	10	7	9	63	380
ST OUEN EN CHAMPAGNE	51	15	23	5	0	1	14	109
ST PIERRE DES BOIS	42	15	24	4	0	0	10	95
TASSE	56	17	35	2	1	0	7	118
TASSILLE	33	12	16	0	0	0	2	63
VALLON SUR GEE	139	44	74	11	6	8	42	324
VIRE EN CHAMPAGNE	48	16	19	2	3	0	12	100
Total	4006	1079	1476	231	80	155	1040	8067

DOTATION DES BACS PAR COMMUNE



DOTATION DES BADGES PAR COMMUNE



Ces deux graphiques nous permettent d'observer que si la commune de Noyen sur Sarthe est la plus équipée en termes de dotation de bacs, les communes de Loué et Brûlon ont plus d'usagers dotés de badges.

➤ Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

▪ La Collecte en porte à porte

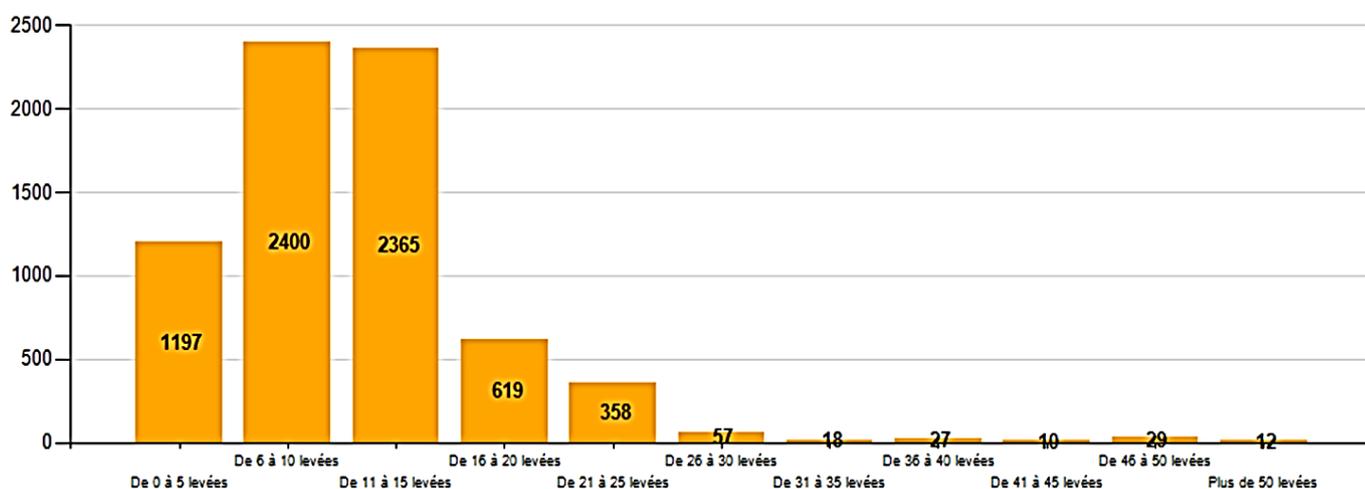
○ Les tonnages

Ordures Ménagères Résiduelles - collecte en porte à porte - 2018													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
Tonnage	137.9	122.5	132.5	133.1	142.7	136.4	148.9	129.7	124.9	140.2	134	143.5	1626.3

En 2018 il a été collecté en moyenne 135.52 Tonnes d'OMR par mois sur l'ensemble du territoire, soit 10 tonnes de moins qu'en 2017.

En 2017, il avait été collecté 1 743 Tonnes de déchets soit 6.7 % de plus qu'en 2018.

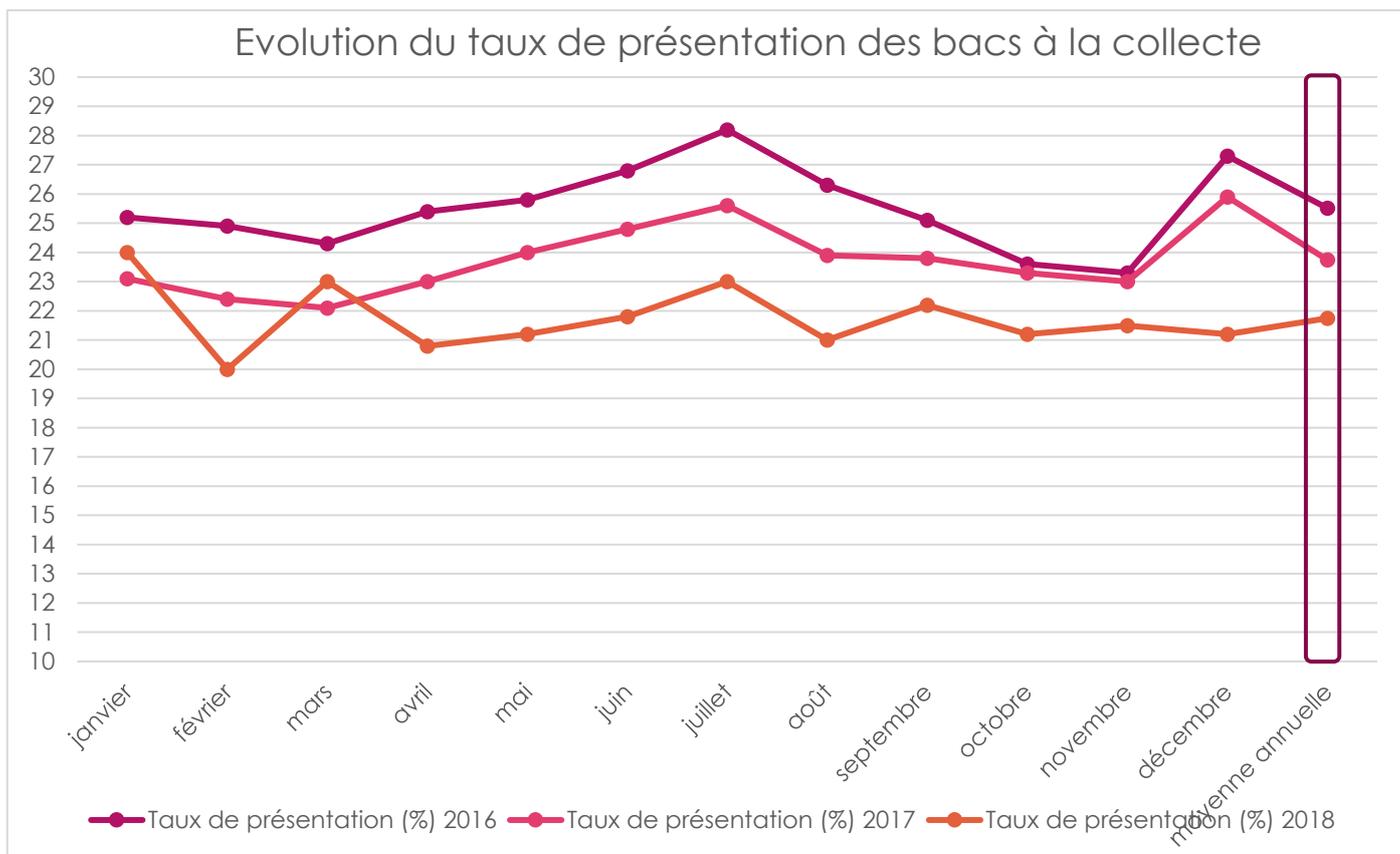
○ Taux de présentation des bacs



Ce graphique permet de constater :

- Une baisse de 2.7 % de taux de présentation des bacs par rapport à 2017
- Que 80.5 % des usagers respectent les 15 levées prévues dans la part fixe,
- Que 9 % des usagers se rapprochent sensiblement de cette valeur,
- Que seulement 7 % des usagers sont au-delà du seuil des 20 levées, soit une amélioration de 3 % par rapport à 2017. A retirer de cette catégorie les usagers ayant un forfait de 40 levées dans leur part fixe (collectivité et métier de bouche).

En conclusion, plus de 84 % des usagers respectent le nombre de levées de la part fixe, soit une augmentation de 4 % en 2018.



En 2018 le taux de présentation moyen des bacs a subi une nouvelle baisse avec 21.7 %, soit moins 2 % par rapport à 2017.

Lors de la période estivale de juin à septembre le taux moyen de présentation des bacs est identiques à celui de l'année complète, soit 22 %.

Cette troisième année de baisse consécutive, permet de confirmer cette première année de collecte toutes les 2 semaines pour les usagers n'ayant pas un besoin de collecte hebdomadaire.

Défaut de collecte

En 2018, **137 oublis de collecte** ont été signalés, soit 30 de plus qu'en 2018.

▪ La collecte en apport volontaire

○ Les tonnages

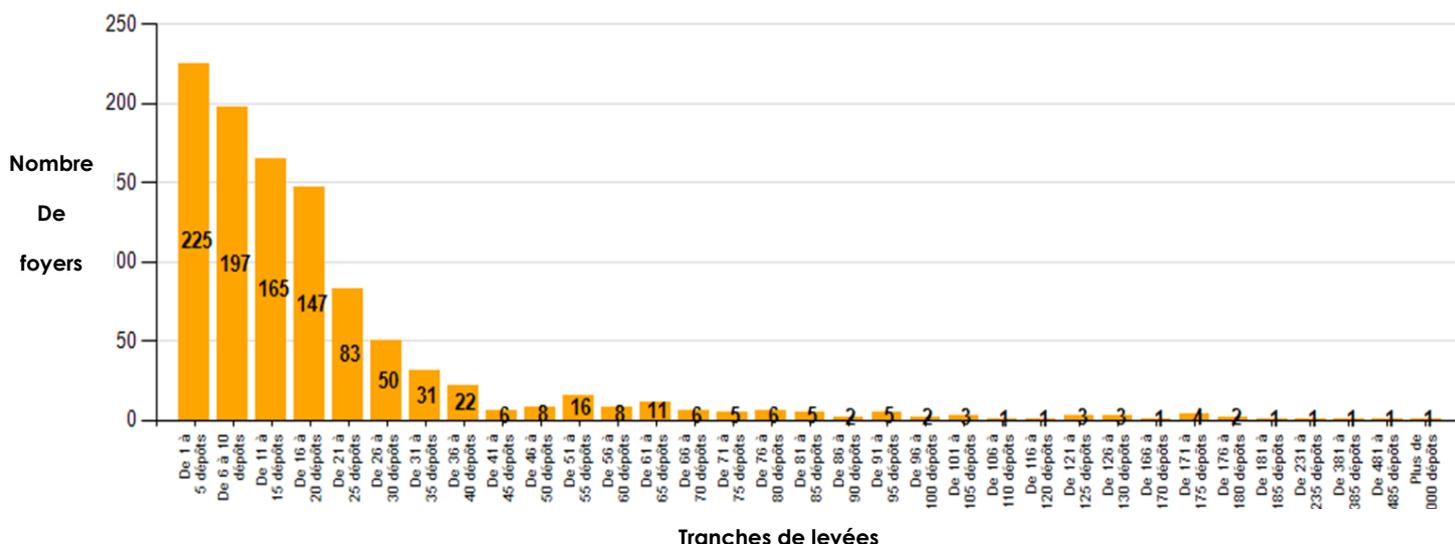
Ordures Ménagères résiduelles - apport volontaire - 2018													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
Tonnage	13.9	7	9.7	8.5	9.4	9.6	15.9	8.8	9.6	7.7	14.1	8.4	122.6

En 2018 il a été collecté en moyenne 10.2 Tonnes d'OMR par mois sur l'ensemble du territoire, soit 1.8 tonnes de plus qu'en 2017.

Ceci s'explique notamment par le fait qu'un nombre plus important d'usagers a opté pour le badge et donc ce mode de gestion de leurs OMR.

Au total, 1 748.9 Tonnes d'OMR ont été collectées sur le territoire de LBN en 2018, soit une baisse de 5.14 % par rapport à 2017.

○ Taux d'utilisation des badges



Ce graphique permet de constater :

- Que 79.9 % des foyers utilisent le badge dans le seuil des 24 ouvertures prévues dans la part fixe,
- Que 4.9 % des foyers se rapprochent sensiblement de cette valeur,
- Que 2.4 % des usagers sont au-delà du seuil des 100 apports, **A prendre en considération dans cette catégorie les collectivités et professionnels.**

➤ Le tri des Déchets d'Emballages Ménagers, des Journaux, Revues Magazines et du verre

○ Les tonnages

Tri - apport volontaire - 2018													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
Emballages ménagers	58	45.44	51.6	53.3	51.7	51.3	58.8	55	48.4	52	49.8	56.6	631.94
Journaux revues magazines	31	25.5	25.9	33.1	32.4	28.8	26.2	35.1	29.5	30.4	28.2	32.1	358.2
Verre	77.3	48.7	55.5	60.4	83.4	58.3	73.1	90.2	66.5	58.9	60	45.2	777.5

En 2018 il a été collecté en moyenne 52.7 Tonnes de Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) 29.8 Tonnes de Journaux Revues Magazines (JRM) et 64.8 Tonnes de Verre par mois.

En 2017, il avait été collecté 569 Tonnes de DEM soit 11.1 % de moins qu'en 2018.

En 2017, il avait été collecté 400 Tonnes de JRM soit 10.5 % de plus qu'en 2018.

En 2017, il avait été collecté 748 Tonnes de Verre soit 3.9 % de moins qu'en 2018.

Au total, 1 767.6 Tonnes de verre, d'emballages et de papier ont été collectées sur le territoire de LBN en 2018, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2017.

○ Défaut de collecte

En 2018, **175 bornes pleines non collectées** ont été signalés, soit **103 de plus qu'en 2017**. Un point de vigilance sera apporté et demandé au prestataire à ce sujet. Une étude conjointe sera menée.

○ Répartition des matières collectées et Taux de refus

Matériaux	2013	2014	2015	2016 CLASSIQUE	2017	2018
Acier	1,70%	1,79%	12,08%	10,89%	9,42%	5,75%
Aluminium	0,12%	1,40%	0,76%	0,83%	1,00%	0,64%
ELA	1,59%	1,52%	7,08%	6,01%	4,66%	3,41%
EMR	16,00%	16,39%	20,87%	20,93%	19,36%	14,42%
Films PE						1,42%
Films Plastiques	0,03%	0,00%	0,00%	0,91%	2,25%	
GDM	2,71%		0,00%	0,54%	1,14%	1,75%
JRM	62,70%	2,11%	0,68%	0,28%		24,22%
PEHD	2,62%		8,67%	5,24%		
PEHD-PP-PS Exten2016				5,15%	12,17%	6.82%
PET Clair	42,10%		13,62%	8,33%		
PET Foncé	1,03%		3,21%	1,97%		
PET Q4 Extension2016				3,57%	10,94%	7.38%
PET Q5 Extension2016				85,00%	2,96%	2.5%
Refus	7,28%		33,03%	34,49%	36,11%	31,68%

Sur les 6 dernières années, la baisse de la part des Fibreux se confirme sauf pour le JRM en 2018.

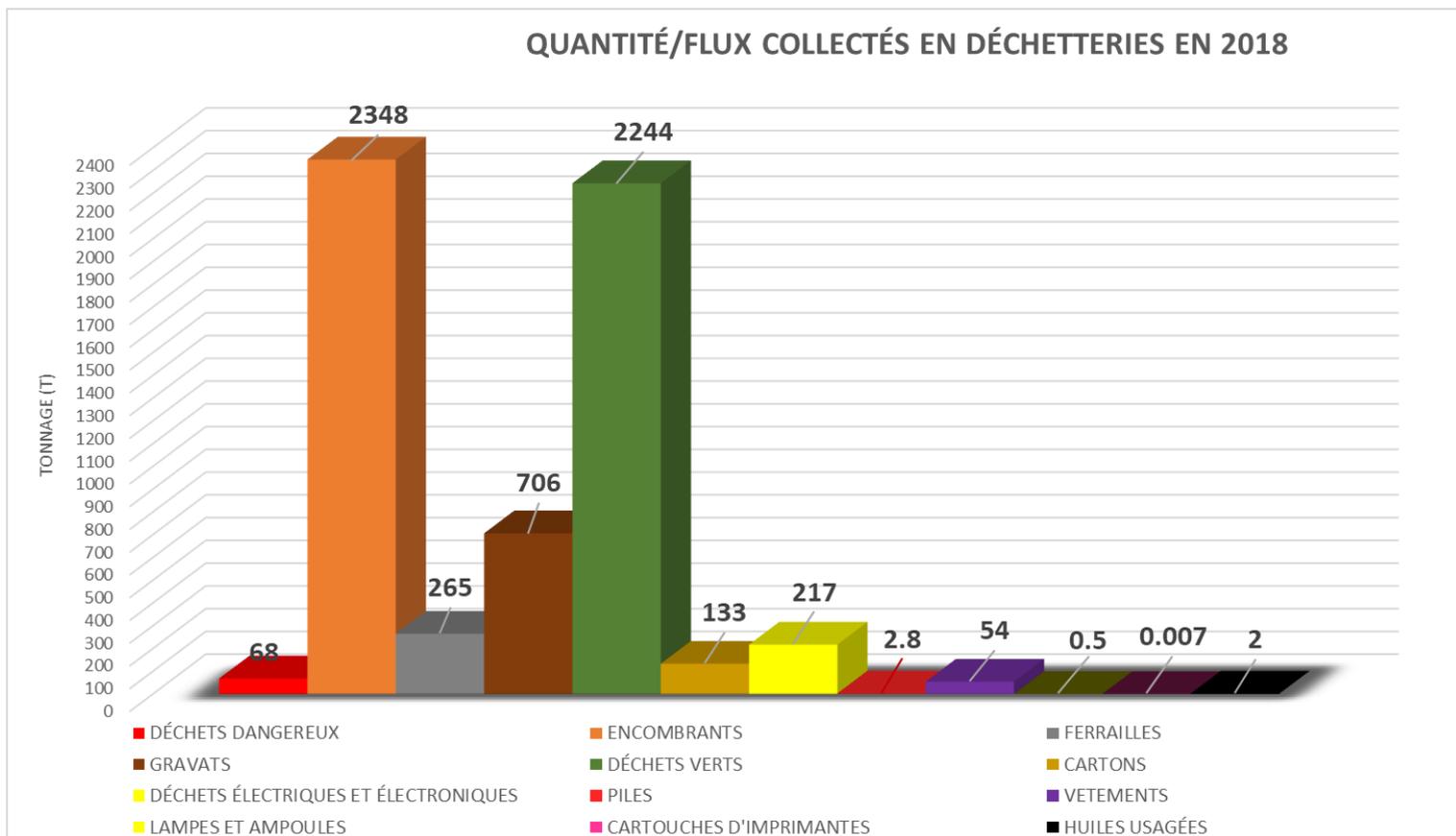
Les refus de tri

Les refus de tri caractérisés ont été constitués d'erreurs de tri « classiques », mais aussi d'incivisme (animaux morts, pneus, poussettes de bébé, sacs d'ordures ménagères, verre, etc...) et de nouveaux « refus » plastiques liés à la mise en œuvre des Extensions de Consignes de Tri (tuyaux d'arrosage, bassines de linge cassées, jouets, etc...). Ces refus de tri ont évolué avec l'extension des consignes de Tri, notamment avec la valorisation de ceux-ci sous forme énergétique.

Depuis la mise en place des Extensions de Consignes de Tri, il est constaté **une baisse des refus en 2018 de 4.43 %**



➤ Les apports en déchetteries



De manière générale il est constaté une nouvelle augmentation des tonnages déposés en déchetteries.

Toujours en hausse, les tonnages d'encombrants et de déchets verts.

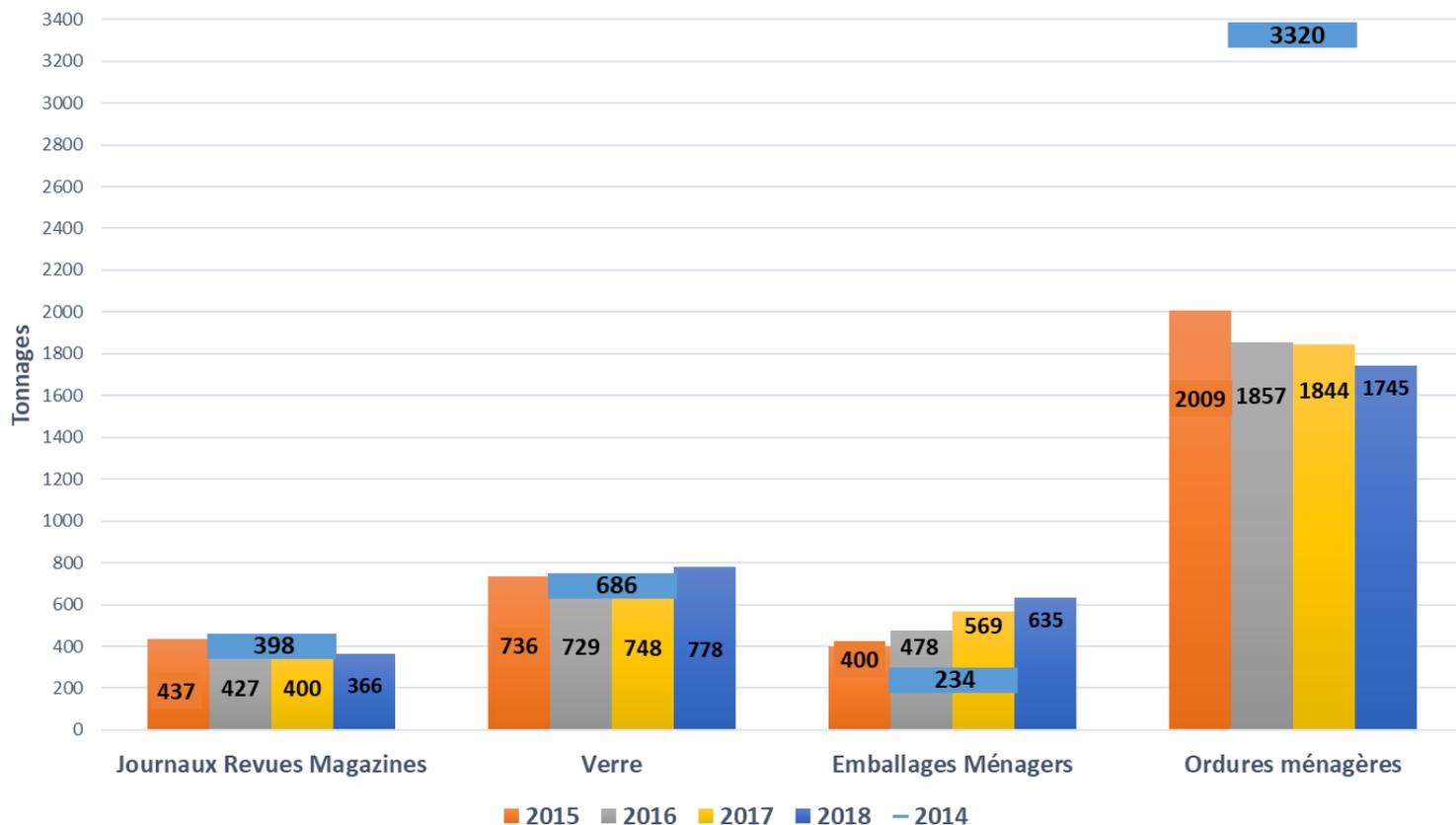
Nous constatons également une hausse des tonnages de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), soit + 5.3 % par rapport à 2017 reprise principalement dû à la sécurisation du conteneur de la déchetterie de Loué et à la mise en place d'un conteneur à Noyen sur Sarthe

Au total, 6 040 Tonnes de déchets valorisables ou non ont été collectés sur les déchetteries, soit une nouvelle augmentation de 2.2 % par rapport à 2017.

➤ Evolution des collectes depuis la mise en place de la Redevance Incitative



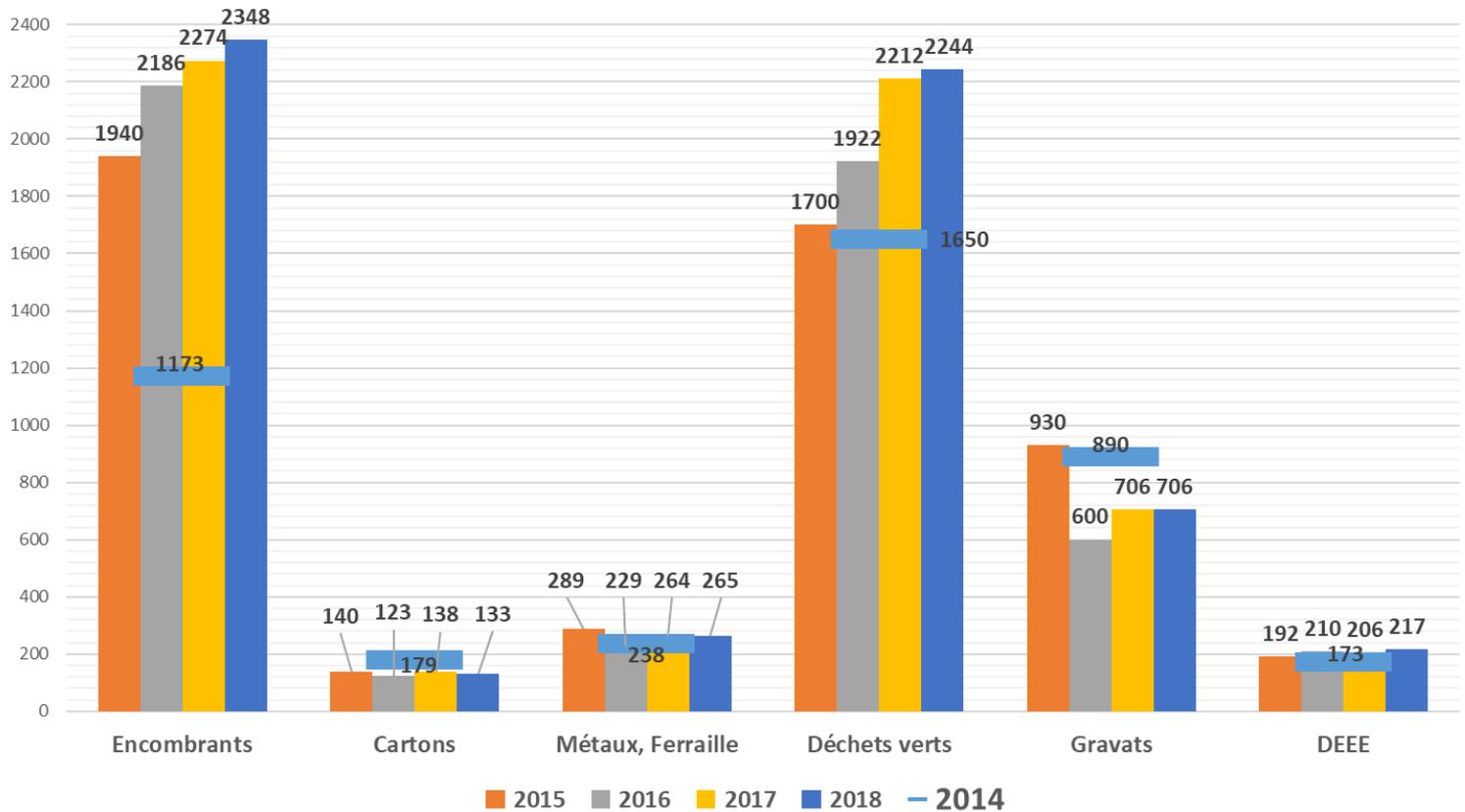
Évolution de collectes des flux Ordures Ménagères et tri, 2014 étant l'année de référence avant mise en place de la Redevance Incitative



Depuis 2014 et la mise en place du caractère Incitatif dans les procédés de collecte des déchets nous notons :

- Une hausse de 12.6 % dès la première année des tonnages JRM, **mais une baisse depuis 2016, qui s'accroît d'année en année. Les écarts observés sont de 2.3% entre 2015 et 2016, 6.3% entre 2016 et 2017 à 8.5% entre 2017 et 2018.**
- Une hausse de 7.3 % dès la première année des tonnages Verre, une légère baisse avait été observée en 2016. **Une nouvelle de 4 % observée en 2018 après celle de 2017.**
- Une hausse constante est constatée sur les tonnages de Déchets Ménagers, plus 11,6 % en 2018. Ceci est peut-être dû à la mise en place de la collecte bimensuel des OMR.
- Une nouvelle baisse est constatée sur les tonnages d'OMR, de 5.37 % en 2018. Ceci est aussi peut être dû à la mise en place de la collecte bimensuel des dits OMR.

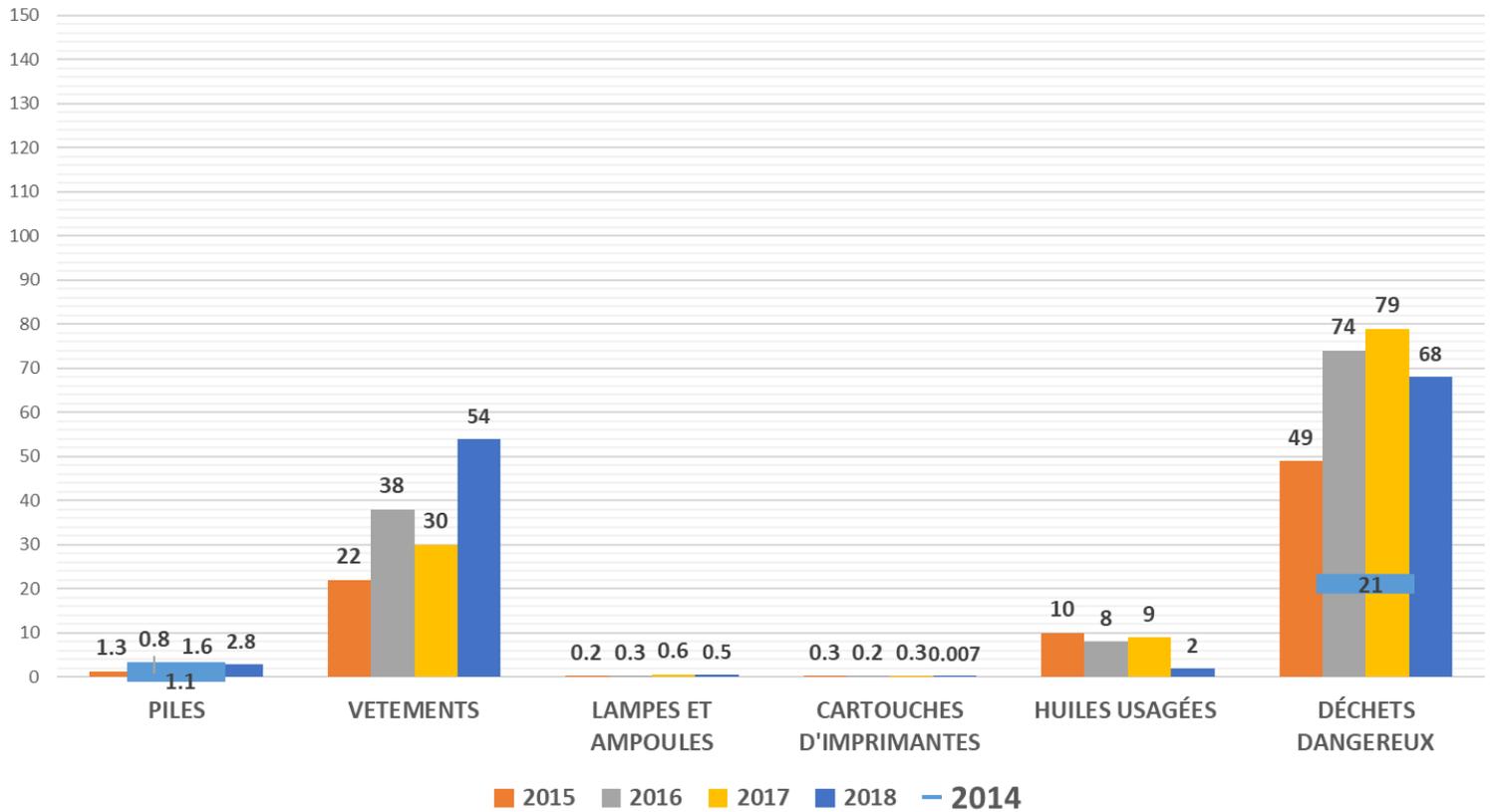
Évolution des flux collectés en déchetteries, 2014 étant l'année de référence avant mise en place de la Redevance Incitative



Depuis 2014 nous notons :

- Une hausse de 65 % des tonnages d'encombrants dès la première année de mise en œuvre de la redevance incitative. Cette hausse s'atténue encore en 2018 à hauteur de 3.2 %.
- Une baisse de 21.8 % dès la première des tonnages de cartons, la moyenne estimée en 2017 se confirme avec les 133 tonnes collectés en 2018.
- Une hausse 21.4 % des tonnages de métaux dès la première année et des chiffres quasi identiques à 2017.
- Une très faible hausse des tonnages de déchets verts la première année, la progression moyenne de 14 % observée depuis deux ans, semble se stabilisé avec seulement 1.5 % d'augmentation en 2018. Ces chiffres restent à confirmer dans les années à venir.
- Une légère augmentation de 4.5 % des tonnages de gravats la première année, avec des chiffres stables entre 2017 et 2018, mais difficilement vérifiable car en partie estimés.
- Une hausse de 11 % des tonnages de DEEE dès la première année, suivi d'une nouvelle hausse de 9.4 % en 2016. Après la baisse observée en 2017, les tonnages collectés atteignent un chiffre jamais observé jusqu'à maintenant.

Évolution des flux collectés en déchetteries, 2014 étant l'année de référence avant mise en place de la Redevance Incitative



Les évolutions à noter sur cette série de déchets sont :

- La hausse de 200 % des tonnages des lampes et ampoules collectées en déchetteries depuis 2015, semble se stabiliser.
- Après La hausse de 133 % des tonnages de déchets dangereux collectés dès la première année, et la hausse moyenne de 56 % de ces deux dernières années, nous observons une baisse de 13.9 % (chiffres à confirmer, le rapport d'activité du prestataire n'a toujours pas été transmis).
- Après une hausse de 100 % des tonnages collectés de piles en 2017, nous constatons une nouvelle hausse de 75 %.
- La baisse du tonnage des vêtements vu en 2017, semble se résorber en 2018, une hausse de 80 % est constatée. Ceci s'explique par la réduction du nombre d'intrusion en déchetterie collecte plus fréquentes de la part du prestataire.
- Sur les autres flux nous observons une forte baisse, cette tendance sera vérifiée en 2019.

➤ Zoom sur les déchetteries du territoire de la 4CPS

Pour donner suite à l'étude d'optimisation des déchetteries la commission s'est déplacée sur le territoire de la 4CPS le 18 octobre 2018 afin de se rendre compte des possibilités d'optimisation du réseau de déchetteries du territoire de LBN.

Le territoire de la 4CPS est assez similaire à celui de LBN, avec 19 000 habitants, 8 300 foyers, d'une superficie de 431 km², soit 43 habitants au km².

Le territoire de la 4CPS est doté de deux déchetteries à Sillé-le-Guillaume et Conlie, ainsi qu'une aire de dépôt des déchets verts à Degré.



La déchetterie de Conlie a été réaménagée et agrandie, elle a ainsi été sécurisée au niveau des quais et un contrôle d'accès électronique a été installé. Deux nouveaux quais ont aussi vu le jour afin d'accueillir une benne à bois, ainsi qu'une benne « Eco-mobilier ».



La création de ces quais permet aujourd'hui une réduction du tonnage des encombrants d'environ 700 Tonnes, donc des dépenses de fonctionnement en moins. De plus les conventions passées permettent également des recettes supplémentaires.



F – Les indicateurs financiers

Les résultats de ce budget après la mise en place de la REOM Incitative, suivi de l'extension de consignes de tri permettent d'observer une certaine maîtrise des coûts.

➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses du budget proviennent en grande majorité des marchés de collecte et traitement des Déchetteries, des OMR et du tri, soit :

Désignation	Montant 2017	Montant 2018
Prestations de services (<i>cpte 611</i>)	1 400 879,62 €	1 460 357,57 €

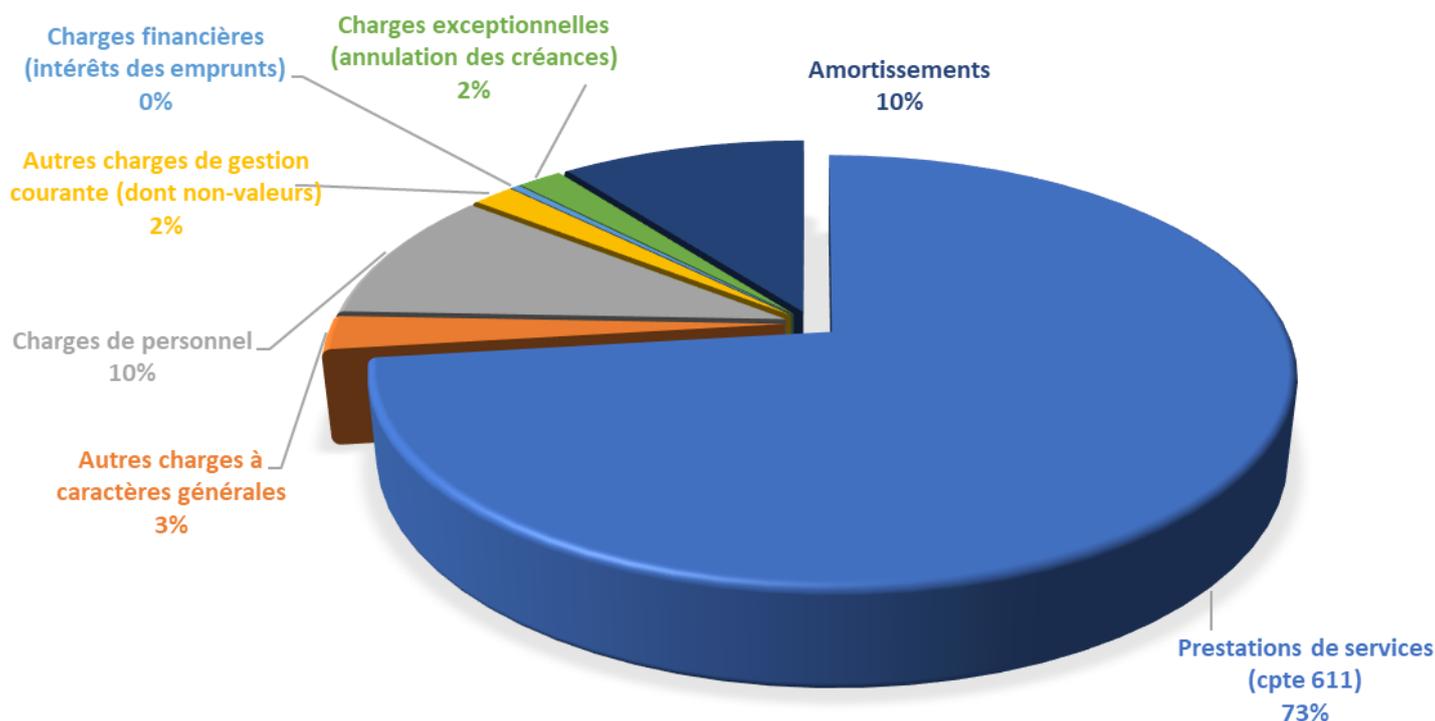
- **1 460 357,57 € pour l'année 2018 contre 1 400 879,62 € en 2017, soit une augmentation de 4,25 % sur cette dernière année.**

D'autres dépenses sont également à prendre en compte :

Désignation	Montant 2017	Montant 2018
Autres charges à caractères générales	19 215,93 €	51 156,24 €
Charges de personnel	179 113,69 €	200 821,49 €
Autres charges de gestion courante (<i>dont non-valeurs</i>)	22 963,63 €	35 031,08 €
Charges financières (<i>intérêts des emprunts</i>)	11 236,74 €	7 497,23 €
Charges exceptionnelles (<i>annulation des créances</i>)	33 532,38 €	37 777,78 €
Amortissements	226 055,24 €	206 128,55 €
Total des autres charges de fonctionnement	492 117,61 €	538 412,37 €

Total Charges de fonctionnement	1 892 997,23 €	1 998 769,94 €
--	-----------------------	-----------------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

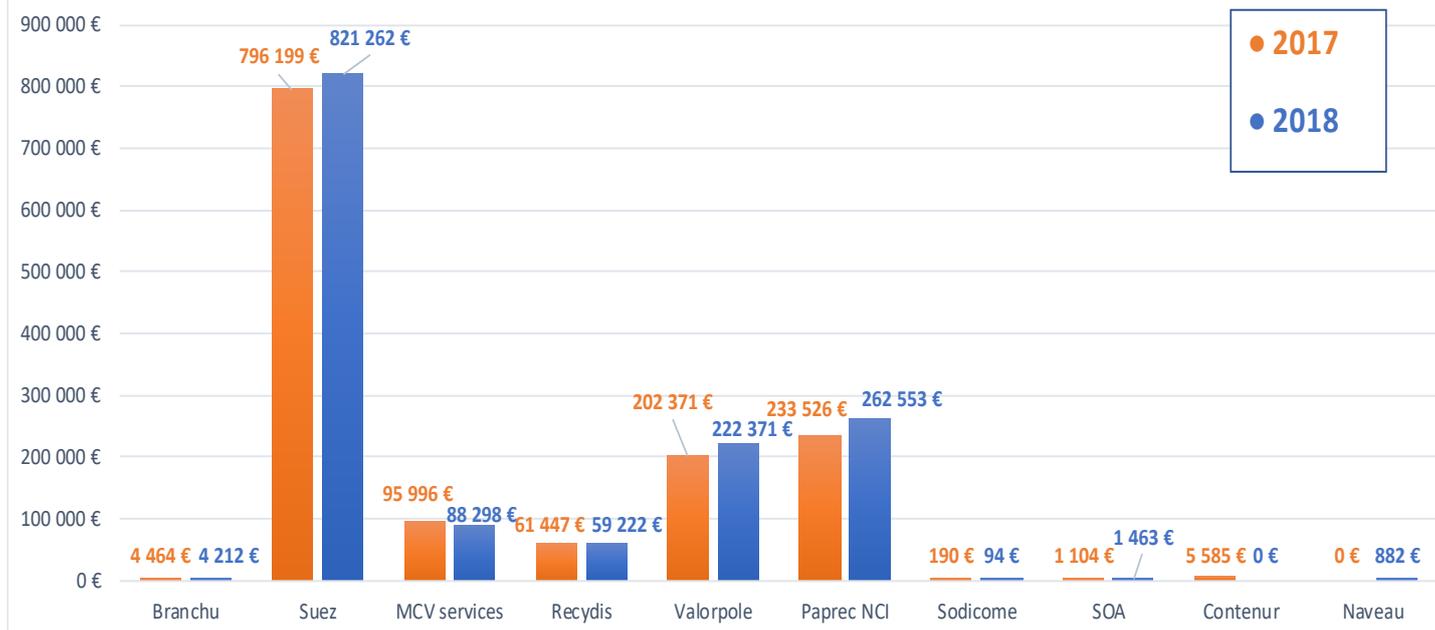


Répartition des charges de fonctionnement par prestataire

Imputation 611 : prestations extérieures

Fournisseurs	Désignation	Montant 2017	Montant 2018
Branchu	Transport de gravats	4 464,00 €	4 212,00 €
Suez	Collecte, tri et traitement des OM	796 198,90 €	821 262,02 €
MCV services	Collecte et traitement déchets végétaux	95 995,64 €	88 298,40 €
Recydis	Mise à disposition de contenants (déchetteries)	61 446,54 €	59 221,89 €
Valorpole	Tri des déchets	202 370,73 €	222 371,40 €
Paprec NCI	Contenants, transport et traitement	233 525,58 €	262 552,71 €
Sodicome	Enlèvements piquants-coupants	189,63 €	94,35 €
SOA	Collecte huile usager	1 104,00 €	1 462,80 €
Contenur	Dépannage colonnes	5 584,60 €	
Naveau	Enlèvement gravats en déchetteries		882,00 €
Total 611		1 400 879,62 €	1 460 357,57 €
			4,25%

Répartition des prestations extérieures (cpte 611)



Evolution des dépenses de fonctionnement

Pour mémoire, l'année 2018 était l'année de passage en collecte 1 semaine sur 2 (C0,5) contre toutes les semaines (C1) depuis la mise en place de la redevance incitative.

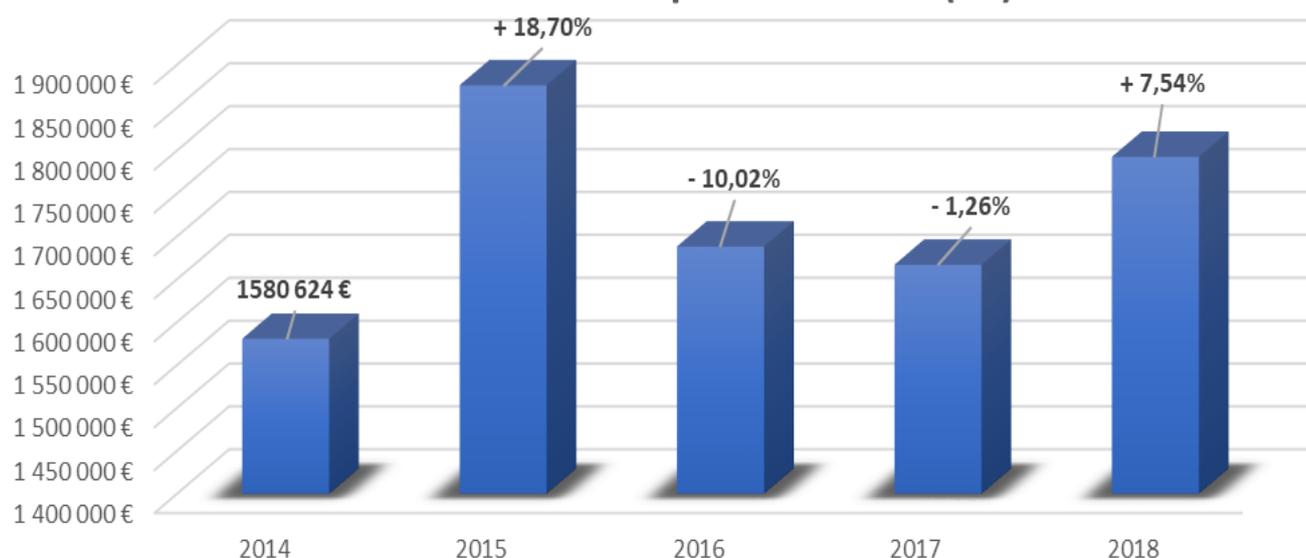
L'objectif de ce nouveau mode de fonctionnement était de réduire les charges de la collecte en porte à porte.

Malheureusement cette situation ne se retrouve pas dans les chiffres présentés car beaucoup de professionnels et de collectivités ont souhaité, pour 2018, rester en collecte hebdomadaire et cela a engendré un surcoût important de plus de 40 000 € sur l'année.

De plus, avec l'augmentation des tonnages au niveau des points d'apport volontaire mais aussi en déchetteries, le coût des prestations de services se retrouve également à la hausse.

Année	Dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements)	Evolution
2014	1 580 624 €	
2015	1 876 124 €	18,70%
2016	1 688 228 €	-10,02%
2017	1 666 942 €	-1,26%
2018	1 792 641 €	7,54%

Evolution des dépenses réelles (fct)



➤ Recettes de fonctionnement

Les recettes du budget proviennent en grande majorité de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue, soit :

- 1 447 473,35 € en 2018 pour 1 533 509,03 € en 2017

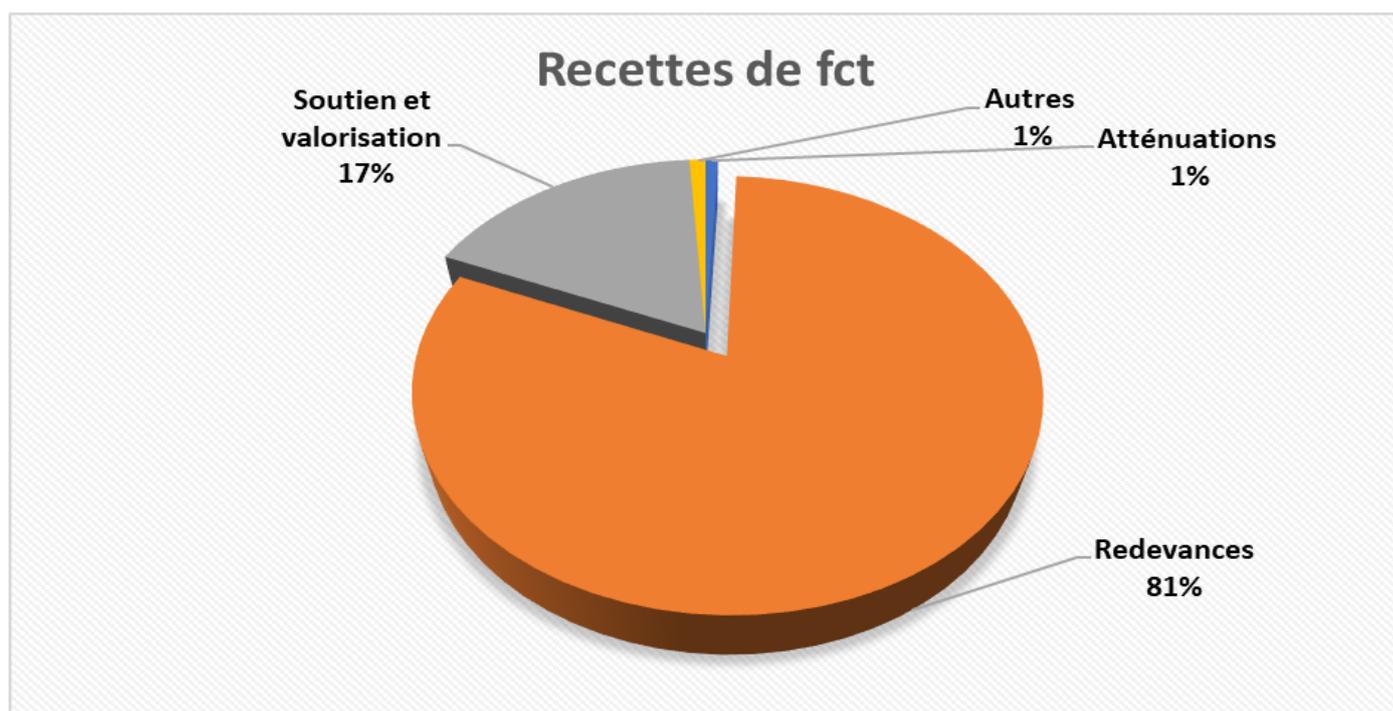
Pour rappel, afin de donner suite à la modification de la fréquence de collecte, il a été appliqué une réduction sur le montant de la redevance 2018 à hauteur de **5,00 €** par foyer.

Les activités de traitement et de valorisation des déchets génèrent également des produits financiers, soit :

- 312 748,80 € en 2018 pour 286 025,37 € en 2017

La croissance du tonnage en points d'apports volontaires et en déchetteries a comme effet une augmentation de nos produits issus du recyclage. Toutefois, la compensation n'est pas en corrélation avec les charges.

Chapitre	Montant 2017	Montant 2018	Evolution
013-Atténuations de charges (<i>gras savoye</i>)	0,00 €	13 783,74 €	
70-Redevances	1 534 159,03 €	1 447 843,35 €	-5,63%
75-Autres produits gestion courante	286 025,37 €	312 748,80 €	9,34%
77-Autres produits exceptionnels (<i>remboursement assurances, pénalités marchés</i>)	37 694,49 €	17 874,33 €	-52,58%
Total des produits	1 857 878,89 €	1 792 250,22 €	-3,53%

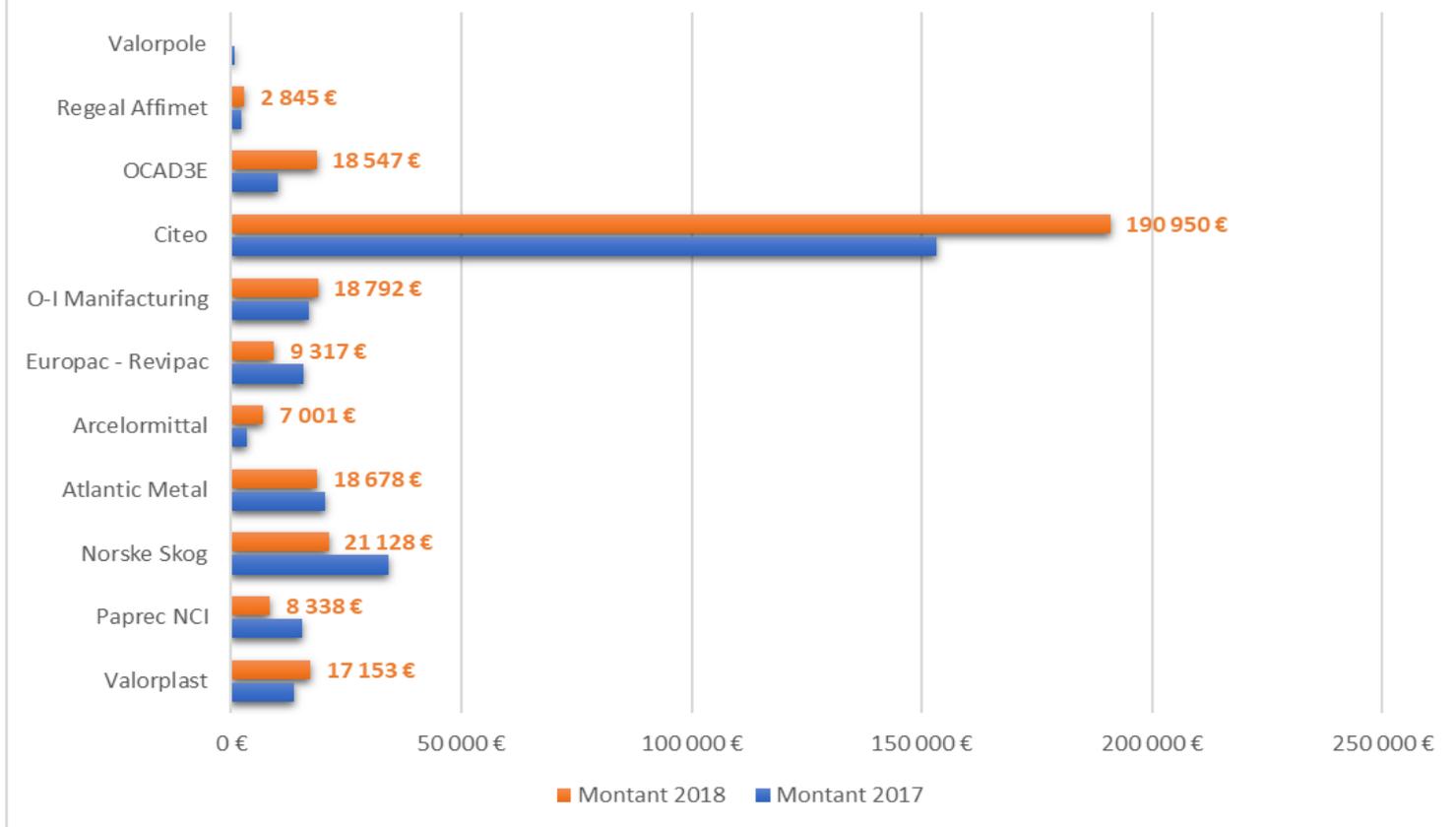


▪ Répartition des soutiens par les partenaires et repreneurs

Fournisseurs	Désignation	Montant 2017	Montant 2018
Valorplast	Reprise des emballages plastique	13 708,59 €	17 153,37 €
Paprec NCI	Reprise cartons	15 534,69 €	8 337,91 €
Norske Skog	Reprise papiers	34 237,77 €	21 127,66 €
Atlantic Metal	Reprise ferrailles	20 500,74 €	18 677,73 €
Arcelormittal	Reprise acier	3 457,49 €	7 001,32 €
Europac - Revipac	Reprise emballages papiers et cartons	15 673,73 €	9 317,04 €
O-I Manufacturing	Reprise calcin et verre	16 749,74 €	18 792,27 €
Citeo	Soutien eco emballage	153 207,28 €	190 949,78 €
OCAD3E	Compensation financière	10 166,82 €	18 547,08 €
Regeal Affimet	Metaux non ferreux	2 072,82 €	2 844,64 €
Valorpole	Gros collecte issu de la CS	715,70 €	

Total 7588	286 025,37 €	312 748,80 €
		9,34%

Soutiens et valorisations



■ Résultat de fonctionnement

Pour l'année 2018, le résultat d'exploitation est déficitaire de 142 060 €.

➤ Dépenses d'investissement

Peu de dépenses d'investissement en 2018, soit :

- 74 563 € de remboursement d'emprunt,
- 8 820 € pour l'étude d'optimisation des déchetteries,

➤ Recettes d'investissement

Aucune recette réelle d'investissement en 2018.

■ Résultat d'investissement

Le solde des investissements 2018 s'élève à 58 286 €.

■ Résultat des deux sections

Le résultat des deux sections (*fonctionnement et investissement*) est déficitaire de 83 774 €

G – Conclusion

La mise en place de la collecte en C0.5 a à nouveau permis une baisse du tonnage des OMR, avec en parallèle une augmentation du tonnage du tri collecté.

Des efforts devront être fait sur la qualité du tri, malgré un taux de refus légèrement en baisse en 2018.

Le coût supplémentaire engendré par les collectes en C1 jugées « inutiles » au niveau de certains professionnels et collectivités, nous obligera à revoir cette tournée.

Suite à la visite des déchetteries de la collectivité voisine, la mise en place de plateformes déchets verts, bennes à bois et Eco mobilier semble être une piste intéressante, afin d'améliorer la maîtrise des coûts de collecte et traitement des déchets sur notre territoire.

Cependant cette piste ne pourra être exploitée qu'après extension, mise en conformité ou création de nouvelles déchetteries.

ANNEXE

Annexe 1

Population INSEE au 1^{er} janvier 2017		
	Municipale	Totale
Amné en Champagne	542	548
Auvers sous Montfaucon	247	248
Avessé	371	383
Brains sur Gée	797	801
Brûlon	1 595	1 636
Chantenay-Villedieu	868	885
Chassillé	254	259
Chemiré en Charnie	219	224
Chevillé	408	413
Coulans sur Gée	1 677	1 757
Crannes en Champagne	352	359
Epineu le Chevreuil	305	306
Fontenay sur Vègre	333	343
Joué en Charnie	641	646
Longnes	342	351
Loué	2 225	2 258
Maigné	342	351
Mareil en Champagne	350	356
Noyen sur Sarthe	2 676	2 713
Pirmil	518	527
Poillé sur Vègre	615	638
Saint Christophe en Champagne	197	199
Saint Denis d'Orques	814	840
Saint Ouen en Champagne	220	222
Saint Pierre des Bois	235	239
Tassé	325	325
Tassillé	144	148
Vallon sur Gée	795	803
Viré en Champagne	221	226
TOTAL	18 565	19 004

Annexe 2 (extrait du règlement de service)

1.5 Redevances applicables à chaque particulier et professionnel adhérant au service de collecte à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Type de bac (volume) ou badge	Part fixe : 15 levées (bac) ou 24 ouvertures (badge)	Part variable : levée (bac) ou ouverture (badge) supplémentaire
Badge	145.56 €	1.49 €
80 L	150.86 €	1.98 €
120 L	170.93 €	2.20 €
180 L	218.67 €	3.38 €
240 L	259.35 €	4.22 €
360 L	340.72 €	5.89 €
660 L	544.14 €	10.09 €

1.6 Abonnement pour l'accès en déchetterie applicable aux professionnels n'adhérant pas au service de collecte :

Abonnement annuel 40 €

1.7 Tarification au M³ des déchets déposés en déchetterie par tous les professionnels :

Type de déchets	Prix au m3
Encombrant et tout venant (placo, laine de verre...)	19.00 €
Gravats (pierre, maçonnerie...)	20.00 €
Déchets verts (pelouse, branchage...)	11.00 €
Bois (fenêtres, porte...)	10.00 €
Ferraille	Gratuit
Cartons	Gratuit

1.8 Redevances applicables aux collectivités et lors des manifestations :

Type de cas	Redevance
Bacs ou badges	Facturation en fonction de la dotation pour un forfait de 40 levées
Location des bacs 660 L	15 € pour 1 bac + 12 € à partir du second bac par manifestation et par levée

1.9 Redevances applicables aux associations et lors des manifestations :

Type de cas	Redevance
Forfait association 660 L.	60 € pour 5 levées + 10.09 €/levée supplémentaire
Location des bacs 660 L	15 € pour 1 bac + 12 € à partir du second bac par manifestation et par levée

1.10 *Redevances applicables (annexe 1.5) en fonction de différents cas :*

Type de cas	Redevance
Métier de bouche (restaurateur, boucher, charcutier, traiteur)	Facturation en fonction de la dotation pour un forfait de 40 levées
Résidence principale et local professionnel à la même adresse sur le territoire	Facturation en fonction de la dotation sur la partie professionnelle et exonération sur la partie privée
Résidence principale et local professionnel à une adresse différente sur le territoire	Facturation en fonction de la dotation + ½ part fixe sur le bac le plus petit avec 7 levées ou 12 ouvertures de bornes
Usagers médicalisés	Facturation au volume du bac inférieur
Assistants maternelles	Facturation au volume du bac inférieur
Maison de santé intercommunale	90 € / locataire annuel
Foyers logement	90 € / résident
Maisons de retraite / EHPAD	90 € / résident
Maison Familiale et Rurale	7.5 € / enfant
Foyer médicalisé	90 € / résident
Campings ouvert une partie de l'année	½ part fixe en fonction de la dotation pour un forfait de 20 levées
Résidence principale : propriétaire de camping résidant sur site à l'année	Facturation en fonction de la dotation
Résidence secondaire : avec eau et/ou électricité	Facturation en fonction de la dotation
Résidence secondaire : sans eau, ni électricité	½ part fixe en fonction de la dotation pour un forfait de 7 levées ou 12 ouvertures de bornes
Terrain de loisirs, sans commodités	Exonération
Résidence principale et secondaire sur le territoire	Facturation en fonction de la dotation + ½ part fixe sur le bac le plus petit pour un forfait de 7 levées ou 12 ouvertures de bornes
Badge en plus d'un bac	10 € annuel + 1.49 € par ouverture de borne
Seconde collecte par semaine	10 € / bac levé
Perte Badge	10 €
Echange de bac et/ou badge non justifié	15 €

1.11 *Coût pour l'achat d'un composteur, la pose d'une serrure sur un bac :*

Produit	Redevance
Composteur 400 L	15 €
Composteur 800 L	20 €
Serrure	50 €

HORAIRES DÉCHETTERIES



horaires d'été :
du 1^{er} avril
au 30 septembre

horaires d'hiver :
du 1^{er} octobre
au 31 mars



	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver
Brains-sur-Gée	9h à 12h	9h à 12h			14h à 18h	14h à 17h	14h à 18h	14h à 17h	14h à 18h	14h à 17h	9h à 12h	9h à 12h
Brulon	14h à 18h	14h à 17h							9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h
Chantenay-Villedieu	9h à 12h	9h à 12h			14h à 18h	14h à 17h			14h à 18h	14h à 17h	9h à 12h	9h à 12h
Loué	14h à 18h	14h à 17h			9h à 12h	9h à 12h			9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h
Noyen-sur-Sarthe	14h à 18h	14h à 17h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	14h à 18h	14h à 17h	14h à 18h	14h à 17h	9h à 12h	9h à 12h
Saint-Denis-d'Orques	9h à 12h	9h à 12h					9h à 12h	9h à 12h			9h à 12h	14h à 17h

N'oubliez pas de mettre le sticker sur votre pare-brise !







www.lbn-ri.fr

Annexe 4

COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE D'ORDURES MENAGÈRES	
Commune	Adresse
BRÛLON	Route de Chevillé sur la plateforme
	A l'angle de la rue du télégraphe / rue de la durandière / rue des lilas
	Route de Sillé Sarthe habitat
	Rue du Pavé
CHANTENAY VILLEDIEU	Route de St Pierre des Bois
CHASSILLÉ	Parking RD357, rue du Général Leclerc
COULANS SUR GÉE	Parking de la Longère
JOUÉ EN CHARNIE	Rue de la Poterie
LOUÉ	Place Germain Pilon
	Cité du Minerais
	Rue Harpstedt (Sarthe Habitat)
	Rue de la Coire
MAREIL EN CHAMPAGNE	Au niveau de SUPER U
NOYEN SUR SARTHE	Place Jean Armand
	Cité d'Alsace (rue du Huit Mai)
	Route du Canal
	Place Léon Lebrun
	Route de Malicorne, Salle des Fêtes,
	Rue de la Palluèle
POILLÉ SUR VÈGRE	Parking, Allée de la Vègre
ST DENIS D'ORQUES	Déchèterie, Boulevard de la Gare
VALLON SUR GEE	Place du marché aux boeufs

Annexe 5

Déchets	Destination 1	Destination 2
accumulateurs	5-Déchèterie	
acétone	5-Déchèterie	
acide	5-Déchèterie	
aérosol	3-Colonne emballage	
aérosol à tête de mort	5-Déchèterie	
aérosol non toxique	3-Colonne emballage	
agrafes	1-Ordures ménagères	
amiante (fibro-ciment,...)	11-Entreprise spécialisée	
ammoniac	5-Déchèterie	
ampoule à économie	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
ampoule à filament	5-Déchèterie	1-Ordures ménagères
ampoule à incandescence	5-Déchèterie	1-Ordures ménagères
ampoule basse	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
ampoule classique	5-Déchèterie	1-Ordures ménagères
ampoule halogène	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
annuaire	2-Colonne journaux papiers	
anti-fourmis	5-Déchèterie	
antigel	5-Déchèterie	
anti-mites	5-Déchèterie	
anti-moustiques	5-Déchèterie	
anti-parasitaires	5-Déchèterie	
antirouille	5-Déchèterie	
appareil électroménager	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
aspirateurs	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
baignoire en fonte	5-Déchèterie	
baignoire en matériau	5-Déchèterie	
balles et ballons	5-Déchèterie	1-Ordures ménagères
ballon eau chaude	5-Déchèterie	
banc	5-Déchèterie	
baril de lessive	3-Colonne emballage	
barquette de beurre	3-Colonne emballage	
barquette de fruits	3-Colonne emballage	
barquette en aluminium	3-Colonne emballage	
barquette en carton	3-Colonne emballage	
barquette plastique	3-Colonne emballage	
barquette polystyrène	3-Colonne emballage	
base	5-Déchèterie	
bassine plastique	5-Déchèterie	
batterie de véhicules	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
berlingot (recharge)	3-Colonne emballage	
bidon d'assouplissant	3-Colonne emballage	
bidon de gel wc	3-Colonne emballage	
bidon de lessive	3-Colonne emballage	
bidon de pétrole domestique	5-Déchèterie	
bidon de produits dangereux	5-Déchèterie	
bidon de produits toxiques	5-Déchèterie	

bidon d'eau de javel	3-Colonne emballage	
bidon d'huile de moteur	5-Déchèterie	
bidon plastique de produits	3-Colonne emballage	
blister	3-Colonne emballage	
bocal en verre	4-Colonne verre	
bois, planche	5-Déchèterie	
boîte à hamburger	3-Colonne emballage	
Boîte de camembert bois	1-Ordures ménagères	
boîte de conserve	3-Colonne emballage	
boîte de fromage en bois	1-Ordures ménagères	
boîte de fromage en carton	3-Colonne emballage	
boîte de médicaments (sans	3-Colonne emballage	
boîte de pizza	3-Colonne emballage	
boîte de sardines	3-Colonne emballage	
boîte d'œufs en carton	3-Colonne emballage	
boîte d'œufs en plastique	1-Ordures ménagères	
boîte en carton	3-Colonne emballage	
boîte en plastique	3-Colonne emballage	
bombe de laque	3-Colonne emballage	
bombe de peinture	5-Déchèterie	
bombe mousse à raser	3-Colonne emballage	
bouchon en liège	1-Ordures ménagères	
bouchon en métal	3-Colonne emballage	
bouchon en plastique	3-Colonne emballage	
bouchon en plastique	3-Colonne emballage	
bouchon en plastique	3-Colonne emballage	
bouteille de crème liquide	3-Colonne emballage	
bouteille de gaz	8-retour aux professionnels	
bouteille de lait	3-Colonne emballage	
bouteille de parfum en verre	3-Colonne emballage	
bouteille de sauce	3-Colonne emballage	
bouteille de solvant	3-Colonne emballage	
bouteille de verre	4-Colonne verre	
bouteille de yaourt à boire	3-Colonne emballage	
bouteille d'eau de javel	3-Colonne emballage	
bouteille d'eau en plastique	3-Colonne emballage	
bouteille d'huile en verre	4-Colonne verre	
bouteille d'huile plastique	3-Colonne emballage	
bouteille en plastique (soda,	3-Colonne emballage	
bouteille en verre	4-Colonne verre	
bouteille métallique (sirop)	3-Colonne emballage	
bouteilles de produits	5-Déchèterie	
bouteilles de produits toxiques	5-Déchèterie	
branchage	5-Déchèterie	
brique alimentaire	3-Colonne emballage	
brique de construction	5-Déchèterie	
brique de jus de fruit	3-Colonne emballage	
brique de lait	3-Colonne emballage	
brique de soupe	3-Colonne emballage	

brosse à dent électrique	5-Déchèterie	
câble électrique	5-Déchèterie	
cafetière	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
cagette en bois	5-Déchèterie	
cahier	2-Colonne journaux papiers	
cahier à spirale	2-Colonne journaux papiers	
canapé	5-Déchèterie	
canette métallique	3-Colonne emballage	
carton	5-Déchèterie	
cartouche d'imprimante	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
catalogue	2-Colonne journaux papiers	
cd/dvd/k7	5-Déchèterie	1-Ordures ménagères
chaussures	5-Déchèterie	
cigarette électronique	5-Déchèterie	
classeur	5-Déchèterie	
colles de bricolage	5-Déchèterie	
coquille d'oeuf	6-Composteur	1-Ordures ménagères
couche bébé hygiénique	1-Ordures ménagères	
couvercle métallique	3-Colonne emballage	
cubitainer à vin	3-Colonne emballage	
dentifrice tube	3-Colonne emballage	
désherbant	5-Déchèterie	
dissolvant	5-Déchèterie	
emballage café soluble	3-Colonne emballage	
emballage carton	5-Déchèterie	
emballage souple aliments	3-Colonne emballage	
enveloppes	2-Colonne journaux papiers	
épluchures de fruits et	6-Composteur	1-Ordures ménagères
essuie-tout	6-Composteur	1-Ordures ménagères
extincteurs	9-Entreprise spécialisée	
ferraille	5-Déchèterie	
feuillage, gazon	5-Déchèterie	6-Composteur
film plastique	3-Colonne emballage	
filtre à café, marc	6-Composteur	1-Ordures ménagères
gel douche shampoing	3-Colonne emballage	
gravats	5-Déchèterie	
grillage	5-Déchèterie	
huile de vidange	5-Déchèterie	
jouet électronique(pile	5-Déchèterie	
journaux	2-Colonne journaux papiers	
linge de maison	7-point d'apport textile, linge,	
litière	1-Ordures ménagères	
livre	2-Colonne journaux papiers	
magazine, revue	2-Colonne journaux papiers	
mastic, silicone	5-Déchèterie	
matelas	5-Déchèterie	
matériel informatique	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels

médicament	Professionnel de santé	
mégot de cigarette	1-Ordures ménagères	
mégots	1-Ordures ménagères	
métaux	5-Déchèterie	
meuble	5-Déchèterie	
micro-ondes	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
miroir	5-Déchèterie	
meuble	5-Déchèterie	
meuble vitré	5-Déchèterie	
moquette	5-Déchèterie	
mort aux rats	5-Déchèterie	
mouchoir papier, essuie-tout	1-Ordures ménagères	6-Composteur
naphtaline	5-Déchèterie	
nappe en papier	1-Ordures ménagères	
nappe en tissus	1-Ordures ménagères	
néon	5-Déchèterie	
nettoyant pour agenterie	5-Déchèterie	
nettoyant pour cuivre	5-Déchèterie	
objet en terre cuite	5-Déchèterie	
ordinateur, matériel	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
os (en cuisine)	1-Ordures ménagères	
papier à dessin	2-Colonne journaux papiers	
papier absorbant	1-Ordures ménagères	
papier aluminium	3-Colonne emballage	
papier cadeau	3-Colonne emballage	
papier calque	1-Ordures ménagères	
papier de bureau	2-Colonne journaux papiers	
papier déchiqueté	2-Colonne journaux papiers	
papier d'écriture	2-Colonne journaux papiers	
papier d'écriture	2-Colonne journaux papiers	
papier en boule	2-Colonne journaux papiers	
papier en contact avec	1-Ordures ménagères	
papier gras	1-Ordures ménagères	
papier millimétré	2-Colonne journaux papiers	
papier peint	5-Déchèterie	
papier sali	1-Ordures ménagères	
papier sulfurisé	1-Ordures ménagères	
parpaing	5-Déchèterie	
peinture en pot	5-Déchèterie	
peluches	5-Déchèterie	1-Ordures ménagères
péroxyde d'hydrogène	5-Déchèterie	
petit électroménager	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
petits objets en plastique	1-Ordures ménagères	5-Déchèterie
petits pots pour bébé en verre	4-Colonne verre	
photographies	1-Ordures ménagères	
pièces détachées	8-retour aux professionnels	
pierre	5-Déchèterie	
pile	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels

planche	5-Déchèterie	
plante	6-Composteur	1-Ordures ménagères
plaque de cuisson induction	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
plaque de cuisson	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
plastique biodégradable	1-Ordures ménagères	6-Composteur
plâtre	5-Déchèterie	
pneu avec jante	9-Entreprise spécialisée	
pneu sans jante	9-Entreprise spécialisée	
poêle	5-Déchèterie	
poêle à bois	8-retour aux professionnels	5-Déchèterie
polystyrène	5-Déchèterie	
porcelaine	5-Déchèterie	
porte	5-Déchèterie	
post-it	2-Colonne journaux papiers	
pot de confiture	4-Colonne verre	
pot de crème fraiche	3-Colonne emballage	
pot de fleur en plastique	1-Ordures ménagères	
pot de fleur en terre cuite	5-Déchèterie	1-Ordures ménagères
pot de fleur en tourbe	6-Composteur	1-Ordures ménagères
pot de yaourt en plastique	3-Colonne emballage	
pot de yaourt en verre	4-Colonne verre	
pot et bocal en verre	4-Colonne verre	
poterie	5-Déchèterie	1-Ordures ménagères
poterie porcelaine faïence...	5-Déchèterie	
poutre bois	5-Déchèterie	
préservatif	1-Ordures ménagères	
produit chimique	5-Déchèterie	
produit de beauté	1-Ordures ménagères	
produit de blanchiment	5-Déchèterie	
produit phytosanitaire	5-Déchèterie	
produit toxique	5-Déchèterie	
produits dangereux	5-Déchèterie	
produits inflammables	5-Déchèterie	
produits irritants	5-Déchèterie	
produits nocifs	5-Déchèterie	
prospectus publicité,	2-Colonne journaux papiers	
pyrex	5-Déchèterie	
quincaillerie (vis, outils)	5-Déchèterie	
radiateur	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
radiographie	5-Déchèterie	
rasoir électrique	5-Déchèterie	
rasoir jetable	1-Ordures ménagères	
réfrigérateur	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
résines	5-Déchèterie	
restes alimentaires carnés	1-Ordures ménagères	
restes alimentaires végétariens	6-Composteur	1-Ordures ménagères
révélateur photographique	5-Déchèterie	
revue	2-Colonne journaux papiers	
rideaux	5-Déchèterie	

robinetterie	5-Déchèterie	
rouleau de papier toilette	3-Colonne emballage	
rouleau d'essuie-tout	3-Colonne emballage	
sac biodégradable	6-Composteur	1-Ordures ménagères
sac en papier	2-Colonne journaux papiers	
sac plastique	3-Colonne emballage	
sachet de thé et d'infusion	6-Composteur	1-Ordures ménagères
sapin de Noël	5-Déchèterie	
seringue	Professionnel de santé	
serviette en papier	1-Ordures ménagères	6-Composteur
serviette en tissus	1-Ordures ménagères	
serviette hygiéniques	1-Ordures ménagères	
solvant	5-Déchèterie	
sommier	5-Déchèterie	
store	5-Déchèterie	
stylo, crayon	1-Ordures ménagères	
suremballage carton	3-Colonne emballage	
suremballage plastique	3-Colonne emballage	
taille de haie	5-Déchèterie	6-Composteur
tapis	5-Déchèterie	
téléphone fixe	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
téléphone portable	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
télévision	5-Déchèterie	8-retour aux professionnels
tenture	5-Déchèterie	
terre (non souillée)	5-Déchèterie	remblai
textile	7-point d'apport textile, linge,	
thermomètre à mercure	5-Déchèterie	
thermomètre électrique	5-Déchèterie	
tissus	7-point d'apport textile, linge,	
tonneaux	5-Déchèterie	
tonte de pelouse	5-Déchèterie	6-Composteur
trombones	1-Ordures ménagères	
tube de dentifrice	3-Colonne emballage	
tube fluorescent	5-Déchèterie	
tuyau d'arrosage	5-Déchèterie	
ustensile de cuisine	5-Déchèterie	
vaisselle	1-Ordures ménagères	5-Déchèterie
vaisselle en verre, plastique,	1-Ordures ménagères	5-Déchèterie
vaisselle jetable	1-Ordures ménagères	6-Composteur
valise	5-Déchèterie	
véhicule hors d'usage	9-Entreprise spécialisée	
vélo	5-Déchèterie	
vernis	5-Déchèterie	
verre à boire	1-Ordures ménagères	4-Colonne verre
vêtements	7-point d'apport textile, linge,	
vitre	5-Déchèterie	
WC	5-Déchèterie	
white spirit	5-Déchèterie	
zinc	5-Déchèterie	



communauté de communes
LBN
Loué
Brûlon
Noyen

18200 habitants
29 communes

Les représentants :

- Président : Monsieur Gilbert VANNIER
- Adjoint au maire de Brûlon : Monsieur Jean-Louis MCHIRGE
- Monsieur Fabien LORNE
- Maire de Chevillé et conseiller général : Vice-président à l'économie : Monsieur Jean-Louis MCHIRGE
- Maire de Noyen-sur-Sarthe : Vice-président aux bâtiments et infrastructures : Monsieur Marcel GESLOT
- Maire de St-Christophe-en-Champagne : Vice-président à la voirie : Madame Chantal GALATI
- Maire de Chemiré-en-Charnie : Vice-président à la culture et à la musique : Elu à Loué
- Elu à Noyen-sur-Sarthe : Vice-président à l'environnement : Monsieur Gérard PLANTAIS
- Maire de Brûlon : Vice-président au sport : Monsieur Daniel COUDREUSE
- Maire de Loué : Vice-président à l'enfance-jeunesse et R.A.M. : Monsieur Dominique CROYEAU
- Maire de Loué : Vice-président à la communication et au tourisme : Monsieur Gaël LACINEAU
- Maire de Pirmil : Vice-président à la santé : Monsieur Ludovic CHOPLIN
- Adjoint au Maire de Coullans-sur-Gée

LBN Communauté de Communes
Loué - Brûlon - Noyen
24, rue du pont de 4 mètres 72540 Loué

MOT DU PRÉSIDENT

La nouvelle communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen, issue de la fusion des communautés de communes des pays de Loué, Végré et Champagne et de l'adhésion des communes de Noyen-sur-Sarthe et Tassé, a souhaité uniformiser le service de collecte des déchets ménagers et assimilés et tendre vers la maîtrise des prestations de services rendus à l'ensemble des usagers du territoire.

La taxation sur le foncier bâti n'existe plus pour le canton de Loué et sur les communes de Noyen-sur-Sarthe et Tassé.

En effet, dorénavant, il faudra s'habituer au principe de la Redevance. Le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer cette redevance dont le montant est, pour l'année 2014, arrêté à la somme de 180 euros par foyer.

Pour les habitants du territoire de l'ex-communauté de communes Végré et Champagne, la hausse de la tarification, de l'ordre de 33 euros, sera compensée par la diminution du montant perçu au titre de la Taxe d'habitation et de la taxe sur le Foncier Bâti (part communautaire). L'effet pourra être ainsi considéré neutre pour la majorité des foyers concernés.

Pour les habitants du territoire de l'ex-communauté de communes des Pays de Loué, le coût sera sensiblement inférieur, du fait du nouveau mode de perception des sommes dues (redevance et non taxe).

Malheureusement, pour les habitants des communes de Noyen-sur-Sarthe et Tassé, l'effort demandé sera important.

Le budget des déchets ménagers et assimilés est un budget comptable annexe. Le législateur impose qu'il s'équilibre par les redevances perçues. Afin d'accompagner la mise en œuvre de la redevance incitative, il est tout à fait légitime que les élus et agents puissent répondre à vos questions et vous communiquer les explications né-

cessaires à la compréhension des changements qui vont intervenir.

Ainsi, les élus, sous couvert de Gérard PLANTAIS, Vice-Président, en charge de l'environnement, en collaboration avec les agents intercommunaux, Mickaël LAUNAY et Carole ROGER, ont pour mission de veiller à ce que les prestataires retenus pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, soient en tout point exemplaires dans l'exercice des prestations de services qui leur a été confié.

Une note explicative vous sera remise lors de l'enquête de recensement. Nous vous remercions de réserver un bon accueil aux enquêteurs qui se présenteront à votre domicile. La décision de s'orienter vers la mise en place d'une redevance incitative a été longuement mûrie. Cela n'a pas été facile pour les élus. Notre volonté a été de se projeter dans l'avenir pour :

- Diminuer le tonnage des Ordures Ménagères collectées
- Améliorer le recyclage des matériaux qui sont déposés en déchetteries
- Moderniser les équipements mis à la disposition des usagers (déchetterie de Noyen sur Sarthe, plate-forme de déchets verts, accessibilité aux déchetteries)

Les services d'alimentation en eau potable, de fourniture d'électricité sont des services publics rendus aux usagers, selon des normes d'hygiène et de sécurité strictes.

Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est un service public qui doit être rendu dans le respect des normes de salubrité publique et dans un souci de préservation de notre environnement.

Nous comptons sur votre civisme et votre soutien pour que les services rendus aux usagers soient de qualité tout en respectant l'utilisation de l'argent public.

Gilbert VANNIER
Président de la communauté de communes

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ÉVOLUE

Avec le passage à la redevance incitative, l'organisation de la collecte va changer :

1) LES BACS INDIVIDUELS

Chaque usager sera équipé d'un bac avec une puce électronique et la taille dépendra de la composition du foyer.



2) BORNE D'APPORT VOLONTAIRE AVEC BADGE

Des bornes d'apport volontaire seront disponibles pour les ordures ménagères non recyclables.

- Dans certains lotissements ou collectifs collectés uniquement en apport volontaire
- Sur demande



3) LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE POUR LE TRI SÉLECTIF

répartis sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Vous pouvez y déposer :

- Les emballages métalliques, en plastique, en carton
- le papier
- le verre



RECENSEMENT ET DISTRIBUTION BAC OU BADGE

A partir du 15 septembre et jusqu'au 1/12/2014 des agents vont se déplacer chez vous pour :

- Identifier la composition du foyer
- Distribuer le bac adéquat (grille ci-dessous)
- Si logement collectif ou lotissement ou pas de stockage possible du bac : fourniture d'un badge ainsi que la localisation des bornes d'apport volontaire (courant décembre)
- Expliquer le mode de fonctionnement de la redevance incitative
- Répondre à vos questions

Collectifs	600L
6 pers et +	240L
4/5 pers	180L
3 pers	120L
1/3 pers	80L



Les agents sont agréés par CCLBN n'hésitez pas à leur demander leur carte.



NOUVEAU
LES BACS INDIVIDUELS PUCÉS

NOUVEAU
LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE AVEC BADGE

LES BORNES DE TRI SÉLECTIF

LES DÉCHETTERIES

LA NOUVELLE FACTURATION

NOUVEAU

un site internet avec toutes les infos sur la collecte des ordures ménagères

www.lbn.ri.fr

numéro vert :
0 800 646 253



Communauté de communes
Loué - Brûlon - Noyen
24, rue du pont de 4 mètres
72540 Loué

Lettre n°2

MONTANT DE LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES POUR L'ANNÉE 2015

- Si votre résidence principale et votre résidence secondaire sont sur la communauté de communes, nous appliquerons une demi-redevance pour votre résidence secondaire.
- Si votre résidence principale et le local de votre activité sont sur la communauté de communes nous appliquerons une demi-redevance pour votre domicile.
Pour bénéficier de ce dégrèvement vous devez fournir des justificatifs (facture EDF, EAU...)

180 €
Bac de volume de : 80 L, 120 L, 180 L, 240 L et ceux qui possèdent un badge.

2015

LA FACTURE FICTIVE
- Tous résidents mi 2015 et mi janvier 2016 une facture fictive qui vous indiquera le nombre de levées de votre bac ou le nombre d'utilisations des bornes à badge avec le montant dû selon la grille de prix ci-dessous.

LA GRILLE TARIFAIRE SELON LE VOLUME

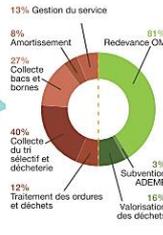
Elle comporte :

1) LA PART FIXE

La part fixe est calculée pour 15 levées de bac par an ou 24 ouvertures de borne à badge par an.

Elle tient compte les coûts suivants :

- Gestion du service (administratifs et agents techniques).
 - Amortissement du matériel (bornes à badge, tri sélectif, bac roulant, logiciel de gestions).
 - Collecte des bacs individuels et des bornes à badge.
 - Collecte du tri sélectif et déchèterie (location de bennes, transport).
 - Traitement des ordures ménagères.
 - Traitement des déchets de déchèterie non valorisés.
 - TGAP : (Taxe Générale sur les activités polluantes).
- On y déduit les recettes suivantes :**
- La redevance.
 - La valorisation du tri sélectifs et des déchets (cartons, verres, ferrailles...).
 - Subvention ADEME.



2) LA PART VARIABLE ÉVENTUELLE

Elle correspond au coût d'une levée ou ouverture supplémentaire. Elle comprend uniquement le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles.

GRILLE DE PRIX AVEC 15 LEVÉES

Type de Bac	Part fixe 15 levées ou 24 ouvertures	Part variable levée supplémentaire
Badge (24)	150,56 €	1,49 €
80 L	155,86 €	1,98 €
120 L	175,93 €	2,20 €
180 L	223,67 €	3,38 €
240 L	264,35 €	4,22 €
360 L	345,72 €	5,89 €
660 L	549,14 €	10,09 €

Voici quelques exemples :
Coût pour un bac de 80 L présenté 13 fois à la collecte : 155,86 € + (3 levées à 1,98 €) soit 161,80 €.
Coût pour un bac de 120 L présenté 16 fois à la collecte : 175,93 € + (1 levée à 2,20 €) soit 178,00 €.

LA REGLETTE "MEMO TRI"

La Communauté de communes vous fournit la reglette mémorielle. Celle-ci est un outil pratique et ludique qui vous permettra en un geste de découvrir où jeter vos déchets.

Astuceuse, la reglette est aimantée pour la poser sur le réfrigérateur et l'avoir à portée de mains.

Retrouver mémorielle sur le site internet lbn-ri.fr

Retrouvez sur ce site ou jeter plus de 400 déchets

La sélection peut se faire par :

- Nom du déchet
- Filière d'élimination



Qu'est ce qu'une résidence secondaire ?
Définition : une maison mais aussi un terrain de loisirs avec un chalet ou mobil-home ou caravane avec du réseau (eau et ou électrique)
= redevance complète
un terrain avec un chalet ou mobil-home ou caravane sans réseau (ni eau ni électrique)
= moitié de redevance
un terrain nu sans eau et électricité
= exonéré

CAS PARTICULIERS :

Les personnes médicales et assistantes maternelles :
- possibilité d'avoir un bac d'un volume supérieur sans surcoût, sur simple demande à la Communauté de communes. Les assistantes maternelles devront fournir un justificatif (contrat de travail).

Est ce que je peux avoir un badge en plus de mon bac ?

- Oui, vous pouvez avoir un badge en plus de votre bac. L'abonnement vous coûtera 10 € par an plus 1,49 € par ouverture de colonnes.

Comment payer ?

- vous pouvez régler votre redevance par prélèvement automatique mensuel en 10 fois
- demandez le formulaire à la Communauté de communes LBN.

Tout changement de bac ne peut se faire que si cela se justifie

- Si le nombre de personnes augmente dans votre foyer (naissance...)
- Si le nombre de personnes diminue dans votre foyer (départ enfants...)
- Si le volume n'est pas adapté à vos besoins.
- L'échange se fait à la permanence au local Zone des Gais à Brillon ;
- Mardi après midi de 14 à 17 h
- Jeudi matin de 9 h à 12 h
- Venir avec un justificatif de domicile et toutes pièces prouvant l'évolution de votre foyer.
- Si le changement de bac n'est pas justifié, il vous sera facturé 15 € de frais de gestion.

Si je déménage que dois je faire ?

- Le bac et le badge doivent être rendus à la permanence de Brillon. La facturation se fera en fonction de la date de l'état des lieux sortants, acte de vente...



la lettre

bulletin d'information n°2



Madame, Monsieur,

Le nouveau système de collecte avec redevance incitative a commencé le 1^{er} Janvier 2015. Nous regrettons les dysfonctionnements au moment de la mise en place. Les élus et le service environnement travaillent de manière à résoudre les problèmes du quotidien. Le service fonctionnera que si chacun fait des efforts. Nous vous rappelons que nous sommes en année test et que le nouveau système de facturation commence au 01/01/2016. Suite à une rencontre avec les professionnels une grille tarifaire pour 2015 a été élaborée et validée.

Vous trouverez dans cette lettre :

- Le montant de la redevance pour 2015 avec les adaptations par catégorie d'usagers.
- La grille tarifaire.

Gilbert VANNIER
Président de la communauté de communes

Gérard PLANTAIS
Vice Président de la communauté de communes

QUELQUES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES :

1) POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
Vous devez mettre votre bac la veille au soir et le rentrer dès que possible.



ne sont plus ramassés :

- les déchets présentés en vrac ou en sacs, sur ou à côté des bacs,
- les bacs avec le couvercle non fermé.

Nous ne collectons plus les sacs et bacs non pucés, contacter les services de la communauté de communes pour vous mettre en conformité.

2) LES DÉCHÈTERIES

Nous comptons 6 déchèteries sur l'ensemble du territoire, cela permet à chaque habitant d'en avoir une à moins de 8 km de son domicile. Elles sont réservées aux habitants de la Communauté... L'accès est illimité. Nous adaptons les horaires d'ouverture selon la saison et vos besoins.

A partir du 1^{er} mai le sticker est obligatoire sur le pare brise du véhicule.



www.lbn-ri.fr

numéro vert : 0 800 646 253

contact@lbn-ri.fr

Communauté de Communes Loué - Brillon - Noyen
24, rue du pont de 4 mètres
72540 Loué

Pourquoi le camion de collecte des ordures ménagères passe toutes les semaines alors que les bacs ne sont pas mis à la collecte systématiquement ?

La loi stipule que la collectivité doit assurer la collecte des ordures ménagères au moins une fois par semaine. Mais lorsqu'elle peut démontrer que le taux de présentation des bacs est inférieur à 33%, alors, par dérogation, elle pourra mettre en place une collecte une semaine sur deux. Ce qui ne pourra être mis en place avant 2017, avec pour conséquence une diminution des coûts.



REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE Article 84

Élimination des déchets : tout dépôt sauvage d'ordures ménagères ou de débris de quelques natures qu'ils soient est interdit. Le brulage des déchets ménagers est strictement interdit. La Communauté de communes LBN met à votre disposition des colonnes de tri et des déchèteries pour traiter les déchets selon les règlements et lois en vigueur.

dès le 1/9/2016, chez vous, tous les emballages se trient.

actuellement

emballages en métal, emballages et briques en carton

bouteilles et flacons en plastique

NOUVEAU
TRIEZ TOUS VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE

au 1^{er} septembre

tous les autres emballages en plastique (pot de yaourt, barquette, sac plastique...)

→ INUTILE DE LES LAVER, IL SUFFIT QU'ILS SOIENT BIEN VIDÉS

→ DÉPOSEZ LES EN VRAC DANS LE BAC NE PAS LES EMPILER



la lettre

bulletin d'information n°3
SEPTEMBRE 2016

LBN LOUÉ BRÉVILLE NOYEN
Communauté de communes

POUR LA COLLECTE JOUONS COLLECTIF

POUR VOUS FACILITER LA VIE, NOUS SIMPLIFIONS LE GESTE DE TRI

Madame, Monsieur,

La communauté de communes a fait le choix de favoriser le tri sélectif et de diminuer le tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), et les premiers résultats sont là puisque le tonnage d'OMR a diminué de 40% en 2015 et cette baisse est confirmée pour les premiers mois de l'année de 2016 (- 5% par rapport à 2015) et pendant ce temps le tri (verre et emballages) augmente dans des proportions très importantes. **Nous pouvons vous féliciter pour tous les efforts réalisés.**

À partir du 1^{er} septembre, **trier vos emballages devient plus simple !** Vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans la colonne de tri jaune. Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour recycler et trouver de nou-

veaux débouchés aux différents emballages plastiques.

La communauté de communes LBN s'engage pour faire progresser le recyclage et fait partie du projet pilotes avec ECO-EMBALLAGE. Aujourd'hui seule 25 % des collectivités recyclent l'ensemble des emballages plastiques.

Nous vous expliquons dans cette lettre les **nouvelles consignes de tri**, n'hésitez pas, pour tout complément d'information, à consulter notre site internet : www.lbn-ri.fr

Nous comptons sur votre mobilisation essentielle à la progression du tri sur notre territoire. Nous sommes tous acteurs du tri. **TRIONS PLUS.....**

Gilbert VANNIER
Président de la communauté de communes

Gérard PLANTAIS
Vice Président de la communauté de communes

www.lbn-ri.fr
<http://m.monserveicedechets.com/fr>

numéro vert :
0 800 646 253

@contact@lbn-ri.fr
Communauté de Communes
Loué - Brillon - Noyen
24, rue du port de 4 mètres
72540 Loué

BRAVO À TOUS ! en 2015

- 40 %
d'ordures ménagères

+ 40 %
d'emballages triés



A PARTIR DU 01 SEPTEMBRE 2016

c'est un emballage ? dans la borne de tri !

DÉSORMAIS DANS VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, VOUS POURREZ DÉPOSER TOUS LES EMBALLAGES SANS EXCEPTION, DANS LA COLONNE JAUNE

Emballages en métal, en carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.

Les journaux, revues, magazines, sont à déposer dans la colonne bleue (papier) et le verre dans la colonne verte.



LA FACTURATION, COMMENT ?

Année N = part fixe N
Année N+1 = part fixe N+1
= part variable éventuelle année N-1

Exemple :
septembre 2016 = part fixe 2016
2017 = part fixe 2017 + part variable éventuelle 2016.

RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE Article 84

Élimination des déchets :
Tous déchets sauvages d'ordures ménagères ou de déchets de quelque nature que ce soit, brulage des déchets ménagers sont strictement interdits et verbalisés.

Propreté des abords des colonnes d'apports volontaires :
La propreté des abords des colonnes est l'affaire de tous, nous ne pouvons plus tolérer les invasions de quelques personnes. La Communauté de communes LBN met à votre disposition des colonnes de tri et des déchetteries pour traiter les déchets selon les règlements et lois en vigueur.

et aussi

les emballages en verre

les papiers (journaux, revues, magazines)

les ordures ménagères

LE TRI + SIMPLE

A PARTIR DU 01 SEPTEMBRE 2016

tous les flacons et bidons

toutes les bouteilles

toutes les barquettes

tous les pots et les boîtes

tous les sacs et sachets

tous les films

tous les emballages métalliques et les briques, carton, cartonne (les)

la lettre

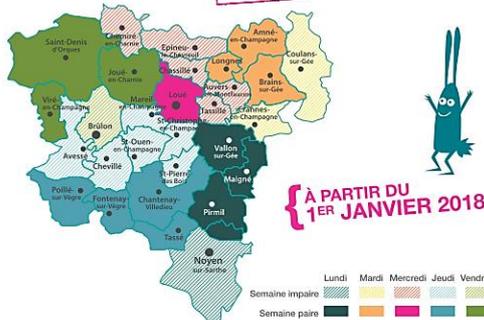


bulletin d'information n°4
DÉCEMBRE 2017

LA BAISSA DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES accompagnée de la diminution du taux de présentation des bacs ouvre la possibilité de changer la fréquence des collectes.

Cela nous permet de passer en collecte des déchets ménagers une semaine sur deux, au lieu d'un passage hebdomadaire actuellement.

Un calendrier est joint à la présente. **Conservez-le.**



Sur le plan financier, la redevance va baisser proportionnellement soit - 5 € par part fixe, à compter de 2018.

C'est peu, mais le travaux d'optimisation et de tri de nos déchets se poursuivent.

Calendrier également consultable sur le site : www.lbn-ri.fr

ÉVOLUTION DES TONNAGES



POUR LA COLLECTE JOUONS COLLECTIF

www.lbn-ri.fr

numéro vert : 0 800 646 253

contact@lbn-ri.fr

Communauté de Communes Loué - Brulon - Noyen
24, rue du Pont de 4 Mètres
72640 Loué

LA FACTURATION, COMMENT ?
Juin 2018 = Part fixe 2018 + part variable éventuelle 2017

Quelques règles à respecter !

RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE Article 84
Élimination des déchets : Tout dépôt sauvage d'ordures ménagères ou de détritus de quelque nature que ce soit, brûlage des déchets ménagers sont strictement interdits et verbalisables.

Propreté des abords des colonnes d'apports volontaires :
La propreté des abords des colonnes est l'affaire de tous, nous ne pouvons plus tolérer les incivilités de quelques personnes.
La Communauté de communes LBN met à votre disposition des colonnes de tri et des déchetteries pour traiter les déchets selon les règlements et lois en vigueur.

GRILLE DE PRIX À COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

Type de bac	Part fixe 15 levées ou 24 ouvertures	Part variable
Badge (24)	145,56 €	1,49 €
80 L	150,86 €	1,98 €
120 L	170,93 €	2,20 €
180 L	218,67 €	3,38 €
240 L	259,35 €	4,22 €
360 L	340,72 €	5,89 €
660 L	544,14 €	10,09 €

RAPPEL

Qu'est ce qu'une résidence secondaire ?

Définition :
une maison mais aussi un terrain de loisirs avec un chalet ou mobil-home ou caravane avec ou sans réseau (eau et ou électricité)

= **redevance complète**
un terrain avec un chalet ou mobil-home ou caravane sans réseau (ni eau ni électricité)

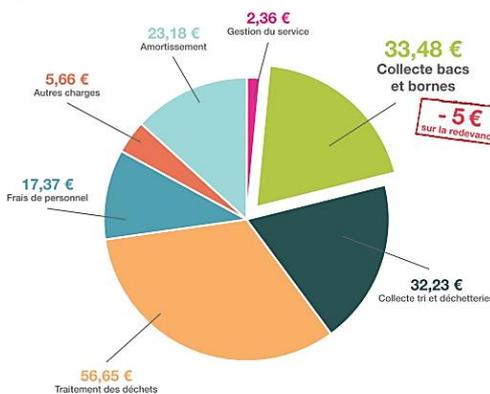
= **moitié de redevance**
un terrain nu sans eau et électricité

= **exonéré**



QUE FINANCE MA REDEVANCE ?

Exemple : coût de gestion supporté par la CC LBN pour un bac de 120 L en 2018 (redevance de 170,93 €)



CAS PARTICULIERS :

Les personnes médicalisées et assistantes maternelles :
- possibilité d'avoir un bac d'un volume supérieur sans surcoût, sur simple demande à la Communauté de communes. Les assistantes maternelles devront fournir un justificatif (contrat de travail).

Est ce que je peux avoir un badge en plus de mon bac ?

- Oui, vous pouvez avoir un badge en plus de votre bac. L'abonnement vous coûtera 10 € par an plus 1,49 € par ouverture de colonnes.

Comment payer ?

- vous pouvez régler votre redevance par prélèvement automatique mensuel en 10 fois - demandez le formulaire à la Communauté de communes LBN.

Tout changement de bac ne peut se faire que si cela se justifie

- Si le nombre de personnes augmente dans votre foyer (naissance...),
- Si le nombre de personnes diminue dans votre foyer (départ enfants...),
L'échange se fait actuellement à la permanence au local Zone des Gatts à Brulon :
- Mardi après midi de 14 à 17 h
- Jeudi matin de 9 h à 12 h
Venir avec un justificatif de domicile et toutes pièces prouvant l'évolution de votre foyer. Si le changement de bac n'est pas justifié, il vous sera facturé 15 € de frais de gestion.

Si je déménage que dois je faire ?

- Le bac et la badge doivent être rendus à la permanence. La facturation se fera en fonction de la date de l'état des lieux sortants, acte de vente...



Calendrier de collecte



JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
L	1	J	1	J	1	D	1	M	1	V	1
M	2	V	2	V	2	M	2	J	2	S	2
M	3	S	3	S	3	L	3	M	3	D	3
J	4	D	4	D	4	M	4	V	4	L	4
V	5	L	5	L	5	J	5	S	5	M	5
S	6	M	6	M	6	V	6	D	6	M	6
D	7	M	7	M	7	S	7	L	7	J	7
L	8	J	8	J	8	D	8	M	6	V	8
M	9	V	9	V	9	L	9	M	9	S	9
M	10	S	10	S	10	M	10	J	10	D	10
J	11	D	11	D	11	M	11	V	11	L	11
V	12	L	12	L	12	J	12	S	12	M	12
S	13	M	13	M	13	V	13	D	13	M	13
D	14	M	14	M	14	S	14	L	14	J	14
L	15	J	15	J	15	D	15	M	15	V	15
M	16	V	16	V	16	L	16	M	16	S	16
M	17	S	17	S	17	M	17	J	17	D	17
J	18	D	18	D	18	M	18	V	18	L	18
V	19	L	19	L	19	M	19	S	19	M	19
S	20	M	20	M	20	V	20	D	20	M	20
D	21	M	21	M	21	S	21	L	21	J	21
L	22	J	22	J	22	D	22	M	22	V	22
M	23	V	23	V	23	L	23	M	23	S	23
M	24	S	24	S	24	M	24	J	24	D	24
J	25	D	25	D	25	M	25	V	25	L	25
V	26	L	26	L	26	M	26	S	26	M	26
S	27	M	27	M	27	V	27	D	27	M	27
D	28	M	28	M	28	S	28	L	28	J	28
L	29	J	29	J	29	D	29	M	29	V	29
M	30	M	30	M	30	L	30	M	30	S	30
M	31	M	31	S	31	L	31	J	31	L	31

- Noyen-sur-Sarthe
- Oculans-sur-Gée / Crannes-en-Champagne
- Chemisé-en-Charnie / Epineuil-Chevreuil / Chassillé / Auvers-s/s-Montfaucon / Tassillé
- Avesse / Chevilly / St-Ouen-en-Champagne / Mareil-en-Champagne / St-Christophe-en-Champagne / St-Pierre-des-Bois
- Brûlon
- Vallon-sur-Gée / Maigné / Pirmil
- Amné-en-Champagne / Longnes / Brains-sur-Gée
- Loué
- Poillé-sur-Vègre / Fontenay-sur-Vègre / Chantenay-Villedieu / Tassé
- Saint-Denis-d'Orques / Viré-en-Champagne / Joué-en-Charnie

Pensez à sortir votre bac la veille au soir de chaque collecte.

LE TRI + SIMPLE

- Tous les flacons et bidons
- Tous les emballages métalliques et les briques carton, cartonnages
- Toutes les barquettes
- Tous les pots et les boîtes
- Tous les films
- Tous les sacs et sachets
- Toutes les bouteilles
- Emballages en verre
- Papiers (journaux, revues, magazines...)
- Ordures ménagères

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
D	1	M	1	S	1	L	1	J	1	S	1
L	2	J	2	D	2	M	2	V	2	D	2
M	3	V	3	L	3	L	3	S	3	L	3
M	4	S	4	M	4	J	4	D	4	M	4
J	5	D	5	M	5	V	5	L	5	M	5
V	6	L	6	J	6	S	6	M	6	V	6
S	7	M	7	V	7	D	7	M	7	S	7
D	8	M	8	S	8	L	8	J	8	M	8
L	9	J	9	D	9	M	9	V	9	D	9
M	10	V	10	L	10	M	10	S	10	M	10
M	11	S	11	M	11	J	11	D	11	M	11
J	12	D	12	M	12	V	12	L	12	M	12
V	13	L	13	J	13	S	13	M	13	J	13
S	14	M	14	V	14	D	14	V	14	V	14
D	15	M	15	S	15	L	15	J	15	S	15
L	16	J	16	D	16	M	16	V	16	D	16
M	17	V	17	L	17	M	17	S	17	L	17
M	18	S	18	M	18	J	18	D	18	M	18
J	19	D	19	M	19	V	19	L	19	M	19
V	20	L	20	J	20	S	20	M	20	J	20
S	21	M	21	V	21	D	21	V	21	V	21
D	22	M	22	S	22	L	22	J	22	S	22
L	23	J	23	D	23	M	23	V	23	D	23
M	24	V	24	L	24	M	24	S	24	L	24
V	25	S	25	M	25	J	25	D	25	M	25
J	26	D	26	M	26	V	26	L	26	M	26
S	27	L	27	J	27	S	27	M	27	V	27
D	28	M	28	V	28	D	28	J	28	M	28
L	29	M	29	S	29	L	29	V	29	S	29
M	30	J	30	D	30	M	30	D	30	D	30
M	31	V	31	M	31	M	31	J	31	L	31

Vous souhaitez nous contacter ?

www.lbn-ri.fr numéro vert : 0 800 646 253 contact@lbn-ri.fr



2018 Calendrier de collecte

LBN LOUE BRUYON NOYEN
Communauté de communes

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
L	1	J	1	J	1	D	1	M	1	V	1
M	2	V	2	V	2	L	2	M	2	S	2
M	3	S	3	S	3	M	3	J	3	D	3
J	4	D	4	D	4	M	4	V	4	L	4
V	5	L	5	L	5	J	5	S	5	M	5
S	6	M	6	M	6	V	6	D	6	M	6
D	7	M	7	M	7	S	7	L	7	V	7
L	8	J	8	J	8	D	8	M	8	S	8
M	9	V	9	V	9	L	9	M	9	D	9
M	10	S	10	S	10	M	10	J	10	L	10
J	11	D	11	D	11	M	11	V	11	M	11
V	12	L	12	L	12	J	12	S	12	M	12
S	13	M	13	M	13	V	13	D	13	M	13
D	14	M	14	M	14	S	14	L	14	J	14
L	15	J	15	J	15	D	15	M	15	V	15
M	16	V	16	V	16	L	16	M	16	S	16
M	17	S	17	S	17	M	17	J	17	D	17
J	18	D	18	D	18	M	18	V	18	L	18
V	19	L	19	L	19	M	19	S	19	M	19
S	20	M	20	M	20	V	20	D	20	M	20
D	21	M	21	M	21	S	21	L	21	J	21
L	22	V	22	V	22	D	22	M	22	V	22
M	23	L	23	L	23	L	23	M	23	S	23
M	24	J	24	J	24	M	24	J	24	D	24
J	25	V	25	V	25	M	25	V	25	L	25
V	26	L	26	L	26	J	26	S	26	M	26
S	27	M	27	M	27	V	27	D	27	V	27
D	28	M	28	M	28	S	28	L	28	J	28
L	29	V	29	V	29	D	29	M	29	V	29
M	30	S	30	S	30	L	30	M	30	S	30
M	31	M	28	S	31	L	30	J	31		

Jour de collecte
Noyen-sur-Sarthe Zone Nord

Vous souhaitez nous contacter ?

www.lbn-ri.fr

numéro vert : 0 800 646 253

@ contact@lbn-ri.fr

Pensez à sortir votre bac la veille au soir de chaque collecte.

LE TRI + SIMPLE

- Tous les flacons et bidons
- Tous les emballages métalliques et les briques carton, cartonnettes
- Toutes les barquettes
- Tous les pots et les boîtes
- Tous les sacs et sachets
- Tous les films
- Toutes les bouteilles
- Emballages en verre
- Papiers (journaux, revues, magazines...)
- Ordures ménagères

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
D	1	M	1	S	1	L	1	J	1	S	1
L	2	J	2	D	2	M	2	V	2	D	2
M	3	V	3	L	3	M	3	M	3	L	3
M	4	S	4	M	4	J	4	D	4	M	4
J	5	D	5	M	5	V	5	V	5	L	5
V	6	L	6	J	6	S	6	M	6	M	5
S	7	M	7	V	7	D	7	M	7	V	7
D	8	M	8	S	8	L	8	J	8	S	8
L	9	J	9	D	9	M	9	V	9	D	9
M	10	V	10	L	10	L	10	S	10	L	10
M	11	S	11	M	11	J	11	D	11	M	11
J	12	D	12	M	12	V	12	L	12	M	12
V	13	L	13	J	13	S	13	M	13	J	13
S	14	M	14	V	14	D	14	M	14	V	14
D	15	M	15	S	15	L	15	J	15	S	15
L	16	J	16	D	16	M	16	V	16	D	16
M	17	V	17	L	17	M	17	S	17	L	17
M	18	S	18	M	18	J	18	D	18	M	18
J	19	D	19	M	19	V	19	M	19	M	19
V	20	L	20	J	20	S	20	M	20	J	20
S	21	M	21	V	21	D	21	M	21	V	21
D	22	M	22	S	22	L	22	J	22	S	22
L	23	J	23	D	23	M	23	V	23	D	23
M	24	V	24	L	24	M	24	S	24	L	24
M	25	S	25	M	25	J	25	D	25	M	25
J	26	D	26	M	26	V	26	L	26	M	26
V	27	L	27	J	27	S	27	M	27	J	27
S	28	M	28	V	28	D	28	M	28	V	28
D	29	M	29	S	29	L	29	J	29	S	29
L	30	J	30	D	30	M	30	V	30	D	30
M	31	V	31	L	31	M	31	M	30	L	31

Jour de collecte
Noyen-sur-Sarthe Zone Nord

Vous souhaitez nous contacter ?

www.lbn-ri.fr

numéro vert : 0 800 646 253

@ contact@lbn-ri.fr

LBN LOUE BRUYON NOYEN
Communauté de communes